Quatre-vingt-quatrième année. — N° 221. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 14 Septembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 11 septembre 1952 portant remplacement d'un membre du conseil supérieur de la fonction publique (p. 9018).

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté du 12 septembre 1952 portant remise de débet (p. 9018).

Ministère de la justice.

Décret du 12 septembre 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret portant nomination d'un magistrat (p. 9018).

Décret du 12 septembre 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat (p. 9018).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 13 septembre 1952 approuvant une délibération du conseil municipal de Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes) portant attribution du titre de maire honoraire de cette commune (p. 9020).

Arrêtés portant intégrations et titularisations (personnel du cadre des préfectures) (p. 9020).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 12 septembre 1952 portant admission à la retraite d'ancienneté de trois officiers de la gendarmerie nationale (p. 9022).

Décret du 12 septembre 1952 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire (p. 9022).

Décrets du 12 septembre 1952 portant promotions, nominations, changement d'arme, rappel à l'activité, admissions dans les cadres et acceptation de démission (armée de terre, active et réserve) (p. 9022).

Décret du 12 septembre 1952 portant nominations d'officiers de marine de réserve dans le cadre actif (p. 9024).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 9024).

Arrêtés des 1er et 5 septembre 1952 portant suppression et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (régies d'avances) (p. 9024).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-1054 du 12 septembre 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation des modalités spéciales de reclassement dans les cadres du ministère des postes, télégraphes et téléphones d'agents du service du contrôle et des enquêtes économiques (p. 9025).

Décret du 12 septembre 1952 portant remplacement d'un représentant des assurés dans le conseil d'administration d'une société d'assurance nationalisée (p. 9025).

Arrêté portant promotions (expansion économique à l'étranger) (p. 9025).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 12 septembre 1952 portant nomination de professeurs et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 9026).

Arrêté du 25 juillet 1952 portant modification de la date d'ouverture de la deuxième session du brevet élémentaire et du brevet d'études du premier cycle (p. 9026).

Arrêté du 10 septembre 1952 portant remise de débet (p. 9026).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 12 septembre 1952 relatif à l'intégration des gardiens de phare dans le corps des électromécaniciens de phare (p. 9026).

Arrêtés portant nominations (régisseurs d'avances et de recettes) (p. 9027).

Ministère de l'agriculture.

Décrets du 3 septembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9027).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 12 août 1952 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer (p. 9029).

Arrêtés portant nominations, reclassement, modifiant ou rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration générale (p. 9029).

Agriculture (p. 9029).

Elevage et industries animales (p. 9029).

Travaux publics (p. 9029).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 52-1055 du 12 septembre 1952 relatif à la situation, au regard de la sécurité sociale, des assurés titulaires de plusieurs pensions (p. 9029).

Décret n° 52-1056 du 12 septembre 1952 complétant les décrets portant règlement d'administration publique n° 48-1179 du 19 juillet 1948, modifié, relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales, et n° 51-209 du 16 février 1951 fixant le mode d'élection des membres des conseils d'administration des sections professionnelles de l'organisation autonome d'allocation vieillesse des professions libérales (p. 9030).

Arrêté du 9 septembre 1952 portant dissolution du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion et nomination d'administrateurs provisoires (p. 9030).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés des 18 et 24 juin 1952 portant homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles (p. 9030).

Arrêtés du 10 septembre 1952 portant homologation de barèmes (p. 9030).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 52-1057 du 12 septembre 1952 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant, en ce qui concerne les internés et déportés politiques d'Algérie, le code des pensions militaires d'invalidité annexé au décret n° 51-470 du 24 avril 1951 (p. 9031).

Arrêté du 10 septembre 1952 portant remise de débet (p. 9031).

Arrêté portant nomination, titularisation et rectificatif (administration centrale) (p. 9031).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégrations (administration centrale et services extérieurs) (p. 9031).

Naturalisations et réintégrations (p. 9032).

Jugements préparatoires d'absence (p. 9035).

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités (p. 9035).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif à la mise en vente par l'Imprimerie nationale de la « Nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat » (p. 9035).

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (août 1952) (p. 9036).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (35e semaine de 1952) (p. 9040).

Annonces (p. 9041).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 109 et 110 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 11 septembre 1952 portant remplacement d'un membre du conseil supérieur de la fonction publique.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-185 du 16 janvier 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif au conseil supérieur de la fonction publique, modifié par le décret n° 48-513 du 26 mars 1948;

Vu le décret du 28 février 1951 portant renouvellement des membres du conseil supérieur de la fonction publique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Adnet, directeur des personnels civils du secrétariat d'Etat à la guerre, est nommé membre titulaire du conseil supérieur de la fonction publique, en remplacement de M. l'ingénieur général du génie maritime Kahn.

Art. 2. — M. Movaux, directeur du personnel civil du secrétariat d'Etat à l'air, est nommé membre suppléant, en remplacement de M. Adnet.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

GUY PETIT.

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Remise de débet.

Par arrêté du 12 septembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Lariguet (Marcel), demeurant aux Echelles (Savoie), du montant, en principal et intérêts, du débet de 47.439 F, mis à sa charge par suite de trop-perçu au titre du reclassement de la fonction publique.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 12 septembre 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 12 septembre 1952, sont rapportées les dispositions du décret du 25 juillet 1952 par lesquelles a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis, M. Joucla, non acceptant, qui est maintenu, sur sa demande, dans ses fonctions de substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Libourne.

Décret du 12 septembre 1952 supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat.

Par décret en date du 12 septembre 1952:

Sont acceptées les démissions de:

M. Ausset (Sylvain-Urbain), notaire à la résidence de Saint-Géry, canton de ce nom (Lot).

M. Sigot (Pierre-Marie), notaire à la résidence de Saclas, canton de Méréville (Seine-et-Oise).

M. Rault (Lucien-Jules), huissier du tribunal de première instance de Bernay (Eure).

M. Wolff (Louis), notaire à Woerth (Bas-Rhin).

Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence de Saint-Géry, canton de ce nom (Lot), vacant par suite de la démission acceptée de M. Ausset (Sylvain-Urbain), à charge par Me Fabre, notaire à Cahors, qui aura la garde des minutes, et par MM. Faurie, notaire à Lauzès, Roux, notaire à Cajard, Mellac, Rieucau, Aillet, notaires à Cahors, Pradines, notaire à Limogne, Pezet-Sebal, notaire à Labenque, ou leurs ayants droit, de verser à M. Ausset ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 200.000 F à titre d'indemnité.

La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Fabre payera: 92.500 F; M. Faurie: 25.000 F; M. Roux: 20.000 F; MM. Mellac, Rieucau, Aillet, Pradines et Pezet-Sebal chacun: 12.500 F.

En conséquence, le décret du 27 avril 1932 qui a fixé à un le nombre des notaires du canton de Saint-Géry est modifié et il n'y aura plus de notaire dans ce canton.

L'office de notaire à la résidence de Saclas, canton de Méréville (Seine-et-Oise), vacant par suite de la démission acceptée de M. Sigot (Pierre-Marie), à charge par M. Lefevre, notaire à Méréville, qui aura la garde des minutes, ou par ses ayants droit, et par MM. de Besombes, notaire à Angerville, Etienne, Rousseau et Latournerie, notaires à Etampes, ou leurs ayants droit, de verser à M. Sigot, ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 2.800.000 F à titre d'indemnité. La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Lefevre payera: 2.500.000 F; M. de Besombes: 205.000 F; MM. Etienne, Rousseau et Latournerie chacun: 365.000 F.

En conséquence, le décret du 23 août 1820 qui a fixé à trois le nombre des notaires du canton de Méréville est modifié et ce nombre est réduit à deux.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Cosne (Nièvre), vacant par suite de la démission de Me Merry (André-Emile-Primerose), qui a été acceptée par décret du 30 décembre 1946, à charge par Me Naudin, avoué près le même tribunal, ou par ses ayants droit, de verser à M. Merry, ou aux ayants droit de celui-ci et dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 700.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 4 septembre 1867 qui a fixé à cinq le nombre des avoués près le tribunal de première instance de Cosne est modifié et ce nombre est réduit à quatre.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Bernay (Eure), vacant par suite de la démission acceptée de M. Rault (Lucien-Jules), à charge par Me Prou, huissier du même tribunal, ou par ses ayants droit, de verser à M. Rault, ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 300.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 3 février 1933 qui a fixé à douze le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Bernay est modifié et ce nombre est réduit à onze.

L'office de commissaire-priseur à la résidence de Rethel (Ardennes), vacant par suite du décès de Me Camax (Marcel-Henri), à charge par MM. Kaler et Robert, notaires à Rethel, Mercier, huissier du tribunal de première instance de Rethel, et Guilleaumes, greffier de la justice de paix de Rethel, de verser aux ayants droit de Me Camax, dans les deux mois suivant le présent décret, la somme de 150.000 F à titre d'indemnité. La charge de ce payement sera ainsi répartie: M. Kaler payera: 56.250 F; M. Robert: 56.250 F; M. Mercier, 18.750 F; M. Guilleaumes: 18.750 F.

En conséquence, l'ordonnance du 25 septembre 1816 qui a créé un office de commissaire-priseur à Rethel est modifiée et il n'existe plus de commissaire-priseur à cette résidence.

Les dispositions de l'article 2 du décret du 27 août 1952 fixant les modalités du payement de l'indemnité de suppression de l'office notarial à la résidence de Chirac, canton de Saint-Germain-du-Teil (Lozère), vacant par suite du décès de M. Valgalier (Paul), sont remplacées par les dispositions suivantes:

« La charge de ce payement sera ainsi répartie:
« M. Privat payera: 400.000 F;
« M. Laurens: 150.000 F;
« M. Boulet: 150.000 F;
« MM. Courtois, Poujol et Moure chacun: 30.000 F ».

Sont nommés:

M. Chassebœuf (Jean-Paul-Marie-Guy), notaire à la résidence de Pacé, canton de Rennes (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Chassebœuf (Alexandre-Joseph-Marie), son père, démissionnaire.

M. Combes (Jules-Marie-Jean-Joseph-Pierre), notaire à la résidence de Bayonne, canton de ce nom (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Ramond (Paul-Louis-Claude), décédé.

M. de Ferre (Jean-Louis-Edouard), notaire à la résidence de Montauban, canton de ce nom (Tarn-et-Garonne), en remplacement de M. de Ferre (Antoine-Auguste-Yvon), son père, démissionnaire.

M. Esparcel (Henri-Francis-Marie-Elie), notaire à la résidence de Ganges, canton de ce nom (Hérault), en remplacement de M. Galibert (Raoul-Prosper-Joseph-Antoine), démissionnaire.

M. Feugier (Régis-Louis), notaire à la résidence de Lagnieu, canton de ce nom (Ain), en remplacement de M. Monnet (Louis-Emile), démissionnaire.

M. Fontaine (Etienne-Victor-Charles), notaire à la résidence de Lille, canton de ce nom (Nord), en remplacement de M. Fontaine (Etienne-Alexandre-Charles), son père, démissionnaire.

M. Gay (Octave-Joseph-Aimé), notaire à la résidence de Chavanay, canton de Pelussin (Loire), en remplacement de M. Mairat (Pierre-Jules-Marius), décédé.

M. Groussin (Félix-Henri-Louis), notaire à la résidence de Nalliers, canton de l'Hermenault (Vendée), en remplacement de M. Poirier (Joseph-Maurice-Louis), démissionnaire.

M. Herbau (Victor-Paul-Alfred), notaire à la résidence d'Aubigny-en-Artois, canton de ce nom (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Dorge (André-Constant), démissionnaire.

M. Le Soudeer (Eugène-Marie), notaire à la résidence de Pourgat, canton de ce nom (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Riou (Jean-François-Paul), démissionnaire.

M. Mabille du Chesne (Jean-Gaétan-Marie), notaire à la résidence de la Haye-Descartes, canton de ce nom (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Ancelin (Michel-Marie-Georges), démissionnaire.

M. Radoux (Norbert-Edmond-Jean), notaire à la résidence de Boissey-le-Châtel, canton de Bourgtheroulde (Eure), en remplacement de M. Tapissier (Christian-Jack), démissionnaire.

M. Ruel (René-Edouard-Ferdinand), notaire à la résidence d'Oulères-sur-Eyrieux, canton de Privas (Ardèche), en remplacement de M. Ruel (Fernand-Jean-Pierre), son père, démissionnaire.

M. Tapissier (Christian-Jack), notaire à la résidence de Louviers, canton de ce nom (Eure), en remplacement de M. d'Alençon (Pierre-René-Christian), dont la démission a été acceptée par décret du 12 avril 1952.

M. Velter (Raymond-Henri-Joseph), notaire à la résidence de Bains-les-Bains, canton de ce nom (Vosges), en remplacement de M. Marchand (Henri-Pierre), démissionnaire.

M. Henry (Hubert-Louis-Marie), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, en remplacement de M. Henry (Louis-Paul), son père, démissionnaire.

M. Taulier (André-Michel-Joseph), avoué près le tribunal de première instance de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), en remplacement de M. Dacoret de Français de Boisgisson (Henri-Marie-Raymond), décédé.

M. Escribe (André-Baptiste-Henri-Joachim), greffier en chef du tribunal de première instance de Lavaur (Tarn), en remplacement de M. Escribe (Jean-Baptiste-Etienne-Marie-Antoine-Germain), son père, décédé.

M. Blondeaux (Jean-Marie-André), greffier du tribunal de commerce de Tournus (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Jouvenceau (Maurice-Jean), démissionnaire.

M. Jouvenceau (Maurice-Jean), greffier du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Petit (Léon-Philibert), démissionnaire.

M. Noye (Henri-Pierre-Marie-Joseph), greffier du tribunal de commerce de Roanne (Loire), en remplacement de M. Noye (Jean-Justin-Marie), son père, démissionnaire.

Mlle Pellat (Marthe-Marie-Louise), greffier du tribunal de commerce de Gap (Hautes-Alpes), en remplacement de M. Bel'on (Gabriel-Joseph-Adrien), décédé.

M. Ardillier (Pierre-Eugène-Henri), greffier de la justice de paix de Biarritz (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Phebade (Julien-Albert), démissionnaire.

M. Barella (Guy-Jean), greffier de la justice de paix de Mer (Loir-et-Cher), en remplacement de M. Prudhomme (Léon-François), démissionnaire.

M. Bertrand (André), greffier de la justice de paix de Thoissey (Ain), en remplacement de M. Raphanel (Louis-Joseph-Etienne), démissionnaire.

M. Blondeaux (Jean-Marie-André), greffier de la justice de paix de Tournus (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Jouvenceau (Maurice-Jean), démissionnaire.

M. Bourgeois (Henri), déjà huissier du tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher), greffier de la justice de paix d'Herbault (même département), en remplacement de M. Barella (Guy-Jean), démissionnaire.

M. Carrez (Henri-Léon), greffier de la justice de paix de Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Carrez (Léon-Pierre), son père, démissionnaire.

M. Debray (Pierre-Marie-Armand), greffier de la justice de paix de Durtal (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Rogues (Charles-Louis-Jules), décédé.

M. Gibelin (Ernest-Alexandre), déjà huissier du tribunal de première instance de Nice (Alpes-Maritimes), greffier de la justice de paix de Saint-Etienne-de-Tinée (même département), en remplacement de M. Domenge (Pierre), décédé.

M. Lasbennes (Marc-Guy-Pierre), déjà huissier du tribunal de première instance d'Auch et greffier de la justice de paix de Montesquiou (Gers), greffier de la justice de paix de Plaisance (même département), en remplacement de M. Guirrigues (Paul), démissionnaire.

M. Marty (Clément-Adolphe), greffier de la justice de paix de Salers (Cantal), en remplacement de M. Lafarge (Henri-Antoine-Léon), démissionnaire.

M. Rore (Gérald-Joseph-Maurice-Henri), greffier de la justice de paix de Jaligny (Allier), en remplacement de M. Forestier (Louis-Jean-Marie), décédé.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

M. Veiller (Raymond-Henri-Joseph), greffier de la justice de paix de Bains-les-Bains (Vosges), en remplacement de M. Marchand (Henri-Pierre), démissionnaire.

M. Barella (Guy-Jean), huissier du tribunal de première instance de Blois (Loir-et-Cher), en remplacement de M. Prudhomme (Léon-François), démissionnaire.

M. Bertrand (André), huissier du tribunal de première instance de Trévoux (Ain), en remplacement de M. Raphanel (Louis-Joseph-Etienne), démissionnaire.

M. Brun (Pierre-Laurent-Emile), déjà greffier de la justice de paix de Tauves (Puy-de-Dôme), huissier du tribunal de première instance d'Issoire (même département), en remplacement de M. Nougein (Etienne), décédé.

M. Carrez (Henri-Léon), huissier du tribunal de première instance de Nantes (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Carrez (Léon-Pierre), son père, démissionnaire.

M. Giraud (Antoine-Joseph-Roger), déjà greffier de la justice de paix de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), huissier du tribunal de première instance de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Ackermann (Pierre-Louis), démissionnaire.

M. Marty (Clément-Adolphe), huissier du tribunal de première instance d'Aurillac (Cantal), en remplacement de M. Lafarge (Henri-Antoine-Léon), démissionnaire.

M. Morin (Emile-Louis-Marie), huissier du tribunal de première instance de Libourne (Gironde), en remplacement de M. Peningault (Frédéric-Edouard), décédé.

M. Nielsen (Pierre-Marcel-Louis), huissier du tribunal de première instance de Castres (Tarn), en remplacement de M. Laborie (Brice-Jean-Alphonse), démissionnaire.

M. Pasquet (Guy-Jean-Charles-Albert), huissier du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Drouard (André-Louis), démissionnaire.

M. Rore (Gérald-Joseph-Maurice-Henri), huissier du tribunal de première instance de Cusset (Allier), en remplacement de M. Forestier (Louis-Jean-Marie), décédé.

L'honorariat est conféré à :

M. Blanchier (Jean-Georges), ancien notaire à la résidence de la Rochefoucauld (Charente).

M. Bonifay (Faustin-Jacques), ancien notaire à la résidence de Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Boulisset (Pierre), ancien notaire à la résidence de Marcilly-les-Buxy (Saône-et-Loire).

M. Dubois (Joseph-Léon-Charles-Ernest), ancien notaire à la résidence de Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).

M. Eymard (Marie-Jean-Valéry), ancien notaire à la résidence de Lyon (Rhône).

M. Grange (Louis-Ferdinand), ancien notaire à la résidence de Fontenay-le-Comte (Vendée).

M. Henry (Albert-Emile), ancien notaire à la résidence de Montier-en-Der (Haute-Marne).

M. Vouillon (Etienne), ancien notaire à la résidence d'Ecully (Rhône).

M. Lerable (Raymond-Jules), ancien greffier en chef du tribunal de première instance de Gourdon (Lot).

M. Guellier (Charles-Marie-Florent), ancien greffier de la justice de paix de la Suze-sur-Sarthe (Sarthe).

M. Moinard (Maurice-Alexandre-Jean), ancien huissier du tribunal de première instanc de Saint-Lô (Manche).

M. Beaumont (René-Hector), ancien commissaire-priseur à la résidence de Tours (Indre-et-Loire).

M. Boisseau (Etienne-Jean-Marie), ancien commissaire-priseur à la résidence de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

M. Joseph (Albert), ancien commissaire-priseur à la résidence de Bourges (Cher).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 septembre 1952 approuvant une délibération du conseil municipal de Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes) portant attribution du titre de maire honoraire de cette commune.

Par décret en date du 13 septembre 1952, est approuvée la délibération du conseil municipal de la commune de Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes), en date du 1er août 1952, attribuant le titre de « maire honoraire » à M. Winston Churchill, premier ministre du gouvernement britannique.

Personnel du cadre des préfectures.

Chefs de division

Par arrêté en date du 5 septembre 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été intégrés dans le grade de chef de division du cadre national des préfectures et mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, en application du décret n° 51-1325 du 20 novembre 1951 :

A la préfecture d'Alger.

M. Borini (Antoine) (en service détaché), Mme Brua (Jeanne) (en service détaché), MM. Clavaud (André), Filippi (Jean) (en service détaché), Jacob (Georges), Joulain (Paul), Marty (Eloi), Mezeadier (Roger), Raimondi (Emile).

A la préfecture de Constantine.

MM. de Baric (Max) (en service détaché), Ferri (Paul), Hugon (Francis) (en service détaché), Intartaglia (Jean) (en service détaché), Lacroix (Maurice) (en service détaché), Martin (Henri) (en service détaché), Pageaux (Georges), Pinelli (Philippe), Rossat (Eugène).

A la préfecture d'Oran.

MM. Armand (Joseph), Beguin (Henri) (en service détaché), Bert (Maurice), Blanchot (Charles) (en service détaché), Didelon (André), Garidou (Roger) (en service détaché), Jaubert (Pascal), Mlle Roy (Olga), Vesque (Robert).

Attachés

Par arrêté en date du 28 août 1952, M. Zaghet (Angelo), attaché stagiaire à la préfecture du Cantal, a été titularisé dans le grade d'attaché de préfecture.

Secrétaires administratifs

Par arrêté en date du 28 août 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été titularisés dans le grade de secrétaire administratif de préfecture.

A la préfecture de l'Ain.

MM. Bernard (Maurice), Fognini (Alexandre).

A la préfecture de l'Aisne.

MM. Jayat (Marcel), Foucamprez (Charles).

A la préfecture de l'Allier.

Mlle Veniat (Louise).

A la préfecture des Alpes-Maritimes.

M. Maïssa (Roger), Mlle Rousset (Josette).

A la préfecture des Ardennes.

MM. Petit (Roland), Pire (René).

A la préfecture de l'Ariège.

Mlle Vergo (Simone), M. Forgues (André).

A la préfecture de l'Aube.

Mme Coudrot (Antoinette).

A la préfecture de l'Aude.

M. Garces (Charles).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. Dumas (Paul), Mmes Marin (Simone), Maury (Hélène), Mlle Meyronnet (Jacqueline), M. Pons (Armand).

A la préfecture du Cantal.

Mlle Vezole (Marie-Antoinette).

A la préfecture de la Côte-d'Or.

Mlle Raffestin (Yvonne).

A la préfecture du Doubs.

Mme Bourdeau (Madeleine), M. Carisey (Robert), Mlle Desmare (Irène).

A la préfecture de la Drôme.

Mme Gabet (Jeannette).

A la préfecture du Finistère.

Mlle Laviec (Jeanne).

A la préfecture du Gard.

Mlle Bonardi (Andrée), M. Raynier (Yvan).

A la préfecture de la Haute-Garonne.

Mme Cros (Hélène), M. Desplats (Louis).

A la préfecture de la Guadeloupe.

M. Gaydu (Montenold), Mlle Lacour (Ginette), M. Penchard (Gaston).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Mlle Gérard (Hélène).

A la préfecture d'Indre-et-Loire.

Mlle Veyssière (Yvonne).

A la préfecture de l'Isère.

M. Charrel (Georges).

A la préfecture de Loir-et-Cher.

Mlle Herve (Monique).

A la préfecture de la Loire.

Mlle Couturier (Denise), M. Fradin (Maurice), M. Ferreyrolles (Jean), M. Essertel (Henri).

A la préfecture de la Loire-Inférieure.

Mme Bizeul (Simone), Mlle Le Sourd (Denise).

A la préfecture du Loiret.

Mlle Supiot (Claudine).

A la préfecture de Maine-et-Loire.

Mlle Mézières (Andrée).

A la préfecture de la Manche.

M. Rouch (Paul).

A la préfecture de la Haute-Marne.

M. Diot (Lucien).

A la préfecture de la Mayenne.

M. Bidard (Pierre).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Mlle Marche (Madeleine), Mme Renard (Gisèle).

A la préfecture de la Meuse.

Mlle Hemart (Françoise), M. Legardeur (Marcel).

A la préfecture de la Moselle.

MM. Huhardeaux (Robert), Pirus (Henri), Schwartz (Joseph).

A la préfecture de la Nièvre.

M. Philippeau (André).

A la préfecture du Nord.

Mlle Degand (Flore).

A la préfecture du Pas-de-Calais.

MM. Leturgez (Omer), Plouviez (Raymond), Tabary (Louis).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Mme Dabat (Jeanne), Mlle Ducos (Joséphine).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Mlle Esparrac (Jacqueline).

A la préfecture du Haut-Rhin.

Mme Hartemann (Monique), M. Meyer (Charles).

A la préfecture du Rhône.

Mme Disdier (Germaine), MM. Noe (André), Ruplier (Armand), Semanaz (Henri).

A la préfecture de Saône-et-Loire.

MM. Dullel (Jean), Vaillant (Jacques).

A la préfecture de la Savoie.

Mlles Janin (Joséphine), Natali (Geneviève), Provendie (Suzanne).

A la préfecture de la Seine-Inférieure.

Mlle Basilaire (Jacqueline), M. Couture (Jean), Mme Garnier (Odette), Mlle Place (Geneviève), M. Pruvost (Jean).

A la préfecture de Seine-et-Marne.

M. Lagrange (Jean).

A la préfecture des Deux-Sèvres.

M. Barbot (Jean).

A la préfecture de la Somme.

M. Pariney (Michel).

A la préfecture du Tarn.

Mlle Fraize (Germaine).

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Mmes Touyet (Cosette), Castaignède (Jacqueline), M. Castaignède (Lucien).

A la préfecture de Belfort.

Mlle Duffner (Geneviève).

A la préfecture du Var.

M. Bayle (Pierre), Mlle Decanale (Pierrette).

A la préfecture de Vaucluse.

Mlle Baldare (Gillette).

A la préfecture de la Vienne.

Mme Renou (Georgette).

A la préfecture des Vosges.

M. Alff (Michel).

A la préfecture de l'Yonne.

M. Chavance (Didier).

Par arrêtés en date du 28 août 1952, les fonctionnaires dont les noms suivent ont été titularisés dans le grade de secrétaire administratif de préfecture:

Au centre administratif et technique interdépartemental de Marseille.

MM. Bregeras (Guy), Eolmond (Régis), Mme Bonifait (Francine), M. Broca (René), Mlles Froment (Lucienne), Kmety (Henriette), M. Pitot (Emile), Mlle Trichard (Reine).

Au centre administratif et technique interdépartemental de Toulouse.

MM. Bergougnan (Jean), Cazalbou (Jean), Mlle Guiraud (Marie-Jeanne), MM. Mathieu (Noël), Maurette (Robert), Maynil (Pierre), Bazouin (Jean).

Au centre administratif et technique interdépartemental de Bordeaux.

Mme Beaudiment (Luce), Mlle Duhart (Marie-Thérèse), MM. Decouly (Guy), Rolland (Michel).

Au centre administratif et technique interdépartemental de Rennes.

Mme Barbier (Anne), Mlles Lozahic (Laure), Paris (Jeannine), Theze (Madeleine).

Au centre administratif et technique interdépartemental de Metz.

Mlles Bouvinet (Andrée), Herrmann (Yolande), Humbert (Monique), MM. Mayerau-Casamayou (Jean), Laurent (Marcel), Mlle Martinet (Paulette).

Au centre administratif et technique interdépartemental de Lille.

M. Beauvais (Jacques), Mlles Fruchart (Eliane), Claus (Jacqueline), M. Christiaens (Jean-Pierre).

Au centre administratif et technique interdépartemental de Lyon.

Mlle Cuaz (Suzanne), MM. Hugon (Jean), Alexandre (Paul), Michaud (Georges).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 12 septembre 1952 portant admission à la retraite d'ancienneté de trois officiers de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 12 septembre 1952, sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite à titre d'ancienneté de services, les officiers de gendarmerie dont les noms suivent:

M. le chef d'escadron Gobet (Roger-François-Jean), le 10 novembre 1952.

M. le chef d'escadron Severac (Charles-Germain), le 10 novembre 1952.

M. le capitaine Pivin (Pierre-Gaston), le 1er décembre 1952.

Décret du 12 septembre 1952 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire.

Par décret en date du 12 septembre 1952, sont nommés au grade de médecin sous-lieutenant de l'armée active les élèves de l'école du service de santé militaire, ci-après désignés, reçus docteurs en médecine:

A. — *Régime terminal d'études: 24 inscriptions.*

(A dater du 29 juin 1952.)

M. Gilloux (André-Lucien), reçu docteur en médecine le 28 juin 1952.

(A dater du 1er juillet 1952.)

MM. Garrigues (André-Jean-Marie);
Leclaire (Cyrille-Marie-Joseph);
Philippe (Yves-Marie-Robert-Christian);
Plassat (Paul-Jean-Charles-Edouard),
reçus docteurs en médecine le 30 juin 1952.

(A dater du 2 juillet 1952.)

MM. Le Hunsec (Jean-Désiré-Victor);
Roubinet (Pierre-Gabriel-Marcel),
reçus docteurs en médecine le 1er juillet 1952.

(A dater du 3 juillet 1952.)

M. Dupuy (Pierre-Marie-Edmond), reçu docteur en médecine le 2 juillet 1952.

(A dater du 4 juillet 1952.)

MM. Cheneau (Jacques-Pierre-Joseph);
Costerousse (Léon-Jean),
reçus docteurs en médecine le 3 juillet 1952.

(A dater du 5 juillet 1952.)

MM. Allemand (Pierre-Marcel-Salvador);
Marinacce (Guy-Pierre-Louis),
reçus docteurs en médecine le 4 juillet 1952.

(A dater du 6 juillet 1952.)

MM. Coulant (Marcel-Désiré);
Farges (Jean-Pierre),
reçus docteurs en médecine le 5 juillet 1952.

(A dater du 8 juillet 1952.)

MM. Aubert (Lucien-Léon);
Bandini (Charles-Mathieu);
Bouchat (Joseph-Adolphe-Félix);
Ducluzaux (Jean-Quentin-Marie-René-Emmanuel);
Magerand (Michel-Claude-Marie-Joseph);
Villevielle (Marc),
reçus docteurs en médecine le 7 juillet 1952.

(A dater du 9 juillet 1952.)

MM. Arnaud (Aimé-Abdon-Joseph);
Barbancon (René-Paul-Serge);
Berger (Yves-Jean-Louis);
Liaudon (Jean),
reçus docteurs en médecine le 8 juillet 1952.

(A dater du 10 juillet 1952.)

MM. Barascut (André-Jacques-Henri);
Desbordes (Jacques-Albert);
Dornoy (Georges-André);
Guyon (Jacques-Jean-Roger);
Sauvaget (Roland-Maurice);
Souquet (Raymond-Jean-Etienne-Sylvain),
reçus docteurs en médecine le 9 juillet 1952.

(A dater du 11 juillet 1952.)

MM. Barres (Jean);
Landry (Guy-Pierre-François);
Moine (Daniel-Jean-Claude-Joseph);
Rosset (Fernand-François-Marie);
Sabourin (Hubert-Raymond);
Samuel (Jacques-David),
reçus docteurs en médecine le 10 juillet 1952.

(A dater du 12 juillet 1952.)

MM. Arbarete (Maurice-Julien-François);
Bluma (Henri-Pierre-Adrien);
Bonnet (Daniel);
François (Paul-Christian);
Gayet (André-Jean-Xavier);
Marchaud (Jacques);
Masbernard (Alain-Noël-Gabriel);
Picard (Paul-Marie-François);
Plisson (Jean-Yves-Léon);
Schickele (Jean-Louis-Gaston);
Verrier (Claude-René-Camille),
reçus docteurs en médecine le 11 juillet 1952.

(A dater du 13 juillet 1952.)

MM. Caumartin (Michel-Marius-René-Gustave-Jean);
Estraillier (Paul-Fernand),
reçus docteurs en médecine le 22 juillet 1952.

(A dater du 16 juillet 1952.)

M. Thabaut (André-Paul), reçu docteur en médecine le 17 juillet 1952.

(A dater du 25 juillet 1952.)

M. Pons (Emile-André-Antoine-René), reçu docteur en médecine le 24 juillet 1952.

(A dater du 29 juillet 1952.)

MM. Debonnière (Christian-Gérard);
Lagrave (Guy-Jean-Marie);
Leude (Jacques-André);
Palu (Jean-Julien-Michel),
reçus docteurs en médecine le 28 juillet 1952.

(A dater du 30 juillet 1952.)

M. Casanovas (Armand-Michel-Martin), reçu docteur en médecine le 29 juillet 1952.

(A dater du 31 juillet 1952.)

M. Lescommères (Jean), reçu docteur en médecine le 30 juillet 1952.

(A dater du 1er août 1952.)

M. Nougue (Gilbert-Ferdinand-Pierre), reçu docteur en médecine le 31 juillet 1952.

B. — *Régime terminal d'études: 20 inscriptions.*

(A dater du 13 juillet 1952.)

M. Barrachina (Lucien-François), reçu docteur en médecine le 12 juillet 1952.

Par application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925, et, en ce qui concerne M. Barrachina, de la loi n° 50-373 du 29 mars 1950, la date de prise de rang, dans leur grade, des médecins sous-lieutenants figurant ci-dessus, est fixée, sans rappel de solde, au 31 décembre 1948 et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 31 décembre 1950.

Est nommé au grade de pharmacien sous-lieutenant de l'armée active l'élève de l'école du service de santé militaire, ci-après désigné, reçu pharmacien:

(A dater du 9 juillet 1952.)

M. Palluel (Guy-Henri-Aimé-Joseph), reçu pharmacien le 8 juillet 1952.

Par application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925, la date de prise de rang, dans son grade, de M. le pharmacien sous-lieutenant Palluel est fixée, sans rappel de solde, au 31 décembre 1950.

Décret du 12 septembre 1952 portant rappel à l'activité d'officiers en non-activité par suppression d'emploi.

Par décret en date du 12 septembre 1952, sont rappelés à l'activité les officiers en non-activité par suppression d'emploi dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

MM. les capitaines Bonnet (Jean-Mathieu), Guilleminot (Jean-Baptiste).

MM. les lieutenants Malhiot (Maurice-Gustave), Rivalain (Clément), Rollot (Bernard-François).

Artillerie.

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

M. le capitaine Lacaes (Jules-Marcel).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

(Pour compter du 1er octobre 1952.)

M. le lieutenant Brothier (René-Joseph).

Cadre des adjoints de chancellerie.

(Pour compter du 1er janvier 1953.)

M. le capitaine Vachey (Pierre-Claudius).

Décret du 12 septembre 1952 portant acceptation d'une offre de démission.

Par décret en date du 12 septembre 1952, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par M. l'ingénieur militaire de 1re classe des télécommunications Rivet (Pierre).

Décret du 12 septembre 1952 portant nomination et promotion dans l'armée de terre (réserves).

Par décret en date du 12 septembre 1952, est nommé et promu à titre définitif:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

M. Chaix (Georges-Igor), né le 12 mars 1916.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Chaix (Georges-Igor).

Décret du 12 septembre 1952 portant promotion dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 12 septembre 1952, est promu au grade de sous-lieutenant de réserve pour prendre rang du 16 avril 1952:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. l'aspirant André (Pierre-Lucien-Ange).

Décret du 12 septembre 1952 portant changement d'arme d'officiers de réserve (armée de terre, troupes métropolitaines).

Par décret en date du 12 septembre 1952, sont admis, par voie de changement d'arme, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les armes et services désignés ci-dessous, les officiers de réserve dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ORLÉANS

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Fustier (Antoine-Célestin-Jean), capitaine d'infanterie.

SUBDIVISION DE PARIS

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Laridan (René-Henri-Marie), capitaine du cadre des adjoints administratifs du matériel (vient de la direction du matériel de la 1re région militaire).

Dans l'arme des transmissions.

M. Magnan (Jean), sous-lieutenant d'infanterie.

5e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Dans le cadre des adjoints de chancellerie.

M. Sigre (Roger-Joseph-Marcel), lieutenant d'artillerie (vient de la subdivision de Pau).

SUBDIVISION DE PAU.

Dans l'arme de l'artillerie (A. L. O. A.).

M. Gailhac (Jean-Marie-Maximilien), lieutenant d'infanterie.

6e REGION MILITAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DU RECRUTEMENT ET DE LA STATISTIQUE

Dans le service du recrutement et de la statistique.

M. Sauer (Frédéric-Charles), sous-lieutenant d'infanterie (vient de la subdivision de Strasbourg).

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE DIJON

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Barre (Raymond-Georges), lieutenant d'infanterie.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LYON

Dans l'arme de l'artillerie (F. T. A.).

M. Poncet (Jean-Joseph), sous-lieutenant d'infanterie.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES, NAVALES ET AERIENNES EN INDOCHINE

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Lavigne (Jacques-Rémy-Marie-Joseph), sous-lieutenant du service du matériel (vient de la 406e C. M. R. M.) (Régularisation).

Ces officiers sont affectés pour administration aux états-major désignés ci-dessus.

Décret du 12 septembre 1952 portant admission dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre, troupes metropolitaines).

Par decret en date du 12 septembre 1952, sont admis avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active et affectés pour aministration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

M. de Haldat du Lys (Pierre), lieutenant-colonel d'infanterie (vient du groupement subdivisionnaire n° 512 du S. E. P. R.).

SUBDIVISION DE VERSAILLES

M. Jacquemin (Alfred-Eugène), capitaine d'infanterie (vient du régiment de sapeurs-pompiers de Paris).

2e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Guinguay (Maurice-Henri), chef de bataillon d'infanterie, breveté d'état-major (était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen).

3e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Heron de Villefosse (Philippe-Antoine-Marie-Pierre), colonel de cavalerie, breveté d'état-major (vient du groupement régional n° 52 du S. E. P. R.).

SUBDIVISION DE VANNES

M. Kerneis (Yves-Marie), chef de bataillon d'infanterie (était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE DIJON

M. Damougeot (Roger), chef de bataillon des transmissions (vient du 19e régiment de transmissions).

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

M. Pujade (Robert-Jean-Léon), chef de bataillon d'infanterie (vient du dépôt des isolés métropolitains de Marseille).

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

M. Arduin (Louis), capitaine d'infanterie (était en non-activité à l'état-major de la division d'Alger).

DIVISION D'ORAN

M. Dupin (Jean-Marie-Joseph), chef de bataillon d'infanterie (vient du 2e régiment de tirailleurs algériens).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

3e REGION MILITAIRE

DIRECTION DU MATÉRIEL

M. Delauzun (Maurice-Georges), commandant du cadre des adjoints administratifs.

4e REGION MILITAIRE

DIRECTION DU MATÉRIEL

M. Maniort (Jean-Baptiste), capitaine du cadre des adjoints techniques.

M. Laffont (Théodore-Jean), lieutenant du cadre des adjoints administratifs.

M. Michardière (Jean-Louis), lieutenant du cadre des adjoints administratifs.

10e REGION MILITAIRE

DIRECTION DU MATÉRIEL

M. Faivre (Félicien-Charles), lieutenant-colonel du cadre des adjoints techniques.

Service de l'intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Subsistances militaires.)

M. Lannes (Ernest-Octave), commandant d'administration.

M. Cot, (Charles), capitaine d'administration.

Décret du 12 septembre 1952 portant nominations d'officiers de marine de réserve dans le cadre actif.

Par décret en date du 12 septembre 1952:

Le décret du 30 juin 1942 portant nomination d'officiers de marine de réserve dans le cadre actif est annulé.

Sont nommés dans le cadre actif pour « faits de guerre ou actions d'éclat » au titre du contingent de 1951:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe.

(Avec ancienneté du 3 octobre 1951.)

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve:

MM. Liard (René-Georges-Marie), du port de Toulon.
Aubert (Max-Hector), du port de Cherbourg.

Sont nommés dans le cadre actif pour « faits de guerre ou actions d'éclat » au titre du contingent de 1951:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe.

(Avec ancienneté du 20 février 1952.)

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve:

MM. Le Mentec (Bernard-Pierre-Louis), du port de Brest.
Robin (Jean-André), du port de Cherbourg.
Campenet (Pierre-Eugène-Joseph), du port de Toulon.
Lavalou (Hyacinthe), du port de Brest.
de Seynes (Jacques-Maurice-Louis), du port de Toulon.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 septembre 1952, page 8751, 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « de la loi du 2 janvier 1952 », lire: « de la loi du 2 janvier 1932 », douzième ligne, au lieu de: « loi du 2 janvier 1952, article 1er », lire: « loi du 2 janvier 1932, article 1er ».

(Le reste sans changement.)

Régies d'avances.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu l'arrêté du 27 août 1948 portant organisation, à l'administration centrale du ministère de la défense nationale (air), d'une régie d'avances pour le payement des frais de mission à l'étranger;

Vu l'arrêté du 5 mars 1952 portant création d'une régie d'avances à l'administration centrale du ministère de la défense nationale (secrétariat général aux forces armées, services communs);

Vu le décret n° 52-660 du 7 juin 1952 relatif à l'organisation centrale du ministère de la défense nationale;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, au budget des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — La régie d'avances instituée par l'arrêté du 27 août 1948 auprès de l'administration centrale du ministère de la défense nationale (air) pour le payement des frais de mission à l'étranger est supprimée à dater du 1er juillet 1952.

Art. 2. — Le directeur du contrôle et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat à l'air et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1952.

Le président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES BARTON.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu le décret n° 51-135 du 3 février 1951 relatif aux régies d'avances instituées pour le payement de dépenses imputables au budget de l'Etat;

Vu l'arrêté du 26 février 1952 relatif aux régies d'avances des établissements, services ou formations militaires du secrétariat d'Etat à l'air, complété par l'arrêté du 17 juillet 1952;

Vu l'arrêté du 27 mai 1952 relatif à la régie d'avances instituée auprès du bureau d'escale n° 949 à Istres,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 27 mai 1952 est complété comme suit:

. . . . . .

Frais de mission alloués aux personnels civils et avances sur lesdits frais de mission.

. . . . . .

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 27 mai 1952 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 4.900.000 F, dont:

« 4.200.000 F pour les dépenses de personnel.
« 700.000 F pour les dépenses de matériel. »

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 3 — Le directeur du contrôle et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat à l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 5 septembre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES BARTON.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-1054 du 12 septembre 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation des modalités spéciales de reclassement dans les cadres du ministère des postes, télégraphes et téléphones d'agents du service du contrôle et des enquêtes économiques.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 38 de la loi de finances pour l'exercice 1950 et notamment son dernier alinéa, aux termes duquel: « les modalités spéciales de reclassement ou de dégagement des cadres applicables au personnel intéressé seront fixées par un règlement d'administration publique »;

Vu la loi du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres modifiée par la loi du 22 juillet 1948;

Vu le décret du 12 décembre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application aux fonctionnaires et agents civils de l'Etat de la loi du 3 septembre 1947, modifié et complété par le décret du 4 novembre 1948;

Vu le décret du 14 janvier 1947 portant règlement d'administration publique fixant, à titre transitoire, l'organisation des cadres et le statut des fonctionnaires de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques;

Vu la loi de finances du 24 mai 1951 et notamment son article 25;

Vu le décret n° 52-76 du 15 janvier 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation des modalités spéciales de reclassement dans les administrations financières applicables aux agents du service du contrôle et des enquêtes économiques et notamment son article 9;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les fonctionnaires du service du contrôle et des enquêtes économiques pourront, dans un délai de quinze jours, suivant la date à laquelle il leur aura été notifié qu'ils sont susceptibles d'être dégagés des cadres, solliciter s'ils avaient la qualité, au ministère des postes, télégraphes et téléphones d'agents titulaires de l'Etat avant leur nomination au service du contrôle et des enquêtes économiques, leur réintégration dans leur administration d'origine.

Art. 2. — En vue d'examiner les demandes présentées par les fonctionnaires qui sollicitent leur réintégration dans leur administration d'origine, il est institué dans ladite administration une commission composée de représentants de cette administration et du personnel, à laquelle il est adjoint, à titre consultatif, des représentants de l'administration et du personnel de l'ancien service du contrôle et des enquêtes économiques.

Un arrêté du ministre des postes, télégraphes et téléphones fixera la composition de cette commission.

La commission doit, un délai d'un mois suivant l'expiration du délai fixé à l'article 1er, émettre un avis quant à la suite à donner aux demandes.

Si l'avis de la commission tend au rejet de la demande, il doit être motivé.

Le ministre prend sa décision au vu de l'avis de la commission.

Art. 3. — Les fonctionnaires dont les demandes de réintégration dans leur administration d'origine auront été agréées sont nommés au grade, classe et échelon qu'ils auraient atteints s'ils n'avaient pas cessé d'appartenir aux cadres de cette administration.

Il est procédé à la reconstitution de la carrière des intéressés après avis des commissions administratives paritaires instituées dans ladite administration auxquelles il est adjoint, à titre consultatif, des représentants du service du contrôle et des enquêtes économiques. Il sera tenu compte en particulier de la manière de servir de ces agents depuis leur titularisation dans les cadres dudit service.

Lorsque l'accession à un grade déterminé dans l'administration d'origine est subordonnée à la condition d'avoir satisfait aux épreuves d'un concours ou d'un examen professionnel, un arrêté pourra déterminer les conditions suivant lesquelles seront reclassés les fonctionnaires affectés au service du contrôle et des enquêtes économiques qui n'ont pas satisfait aux épreuves des concours ou examens organisés dans leur cadre d'origine et ont fait l'objet d'une promotion de grade dans le service du contrôle et des enquêtes économiques.

Les intéressés bénéficient, pour l'affectation dans une circonscription administrative déterminée, d'une priorité pour la moitié des postes, autres que ceux de direction ou assimilés, qui seraient créés dans ladite circonscription en conséquence des transferts d'emplois du contrôle et des enquêtes économiques à leur administration d'origine.

Art. 4. — Les articles 7 et 8 du décret susvisé n° 52-76 du 15 janvier 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation des modalités spéciales de reclassement applicables aux agents du service du contrôle et des enquêtes économiques sont applicables aux fonctionnaires dudit service qui appartenaient précédemment et en la même qualité à une administration relevant du ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget, le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
ROGER DUCHET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
GUY PETIT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY REVILLON.

Décret du 12 septembre 1952 portant remplacement d'un représentant des assurés dans le conseil d'administration d'une société d'assurance nationalisée.

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Jean de Montgascon est nommé administrateur, au titre de représentant des assurés, de la Compagnie d'assurances générales contre l'incendie et les explosions, en remplacement de M. Pierre Coudry, décédé.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 5 septembre 1952, les agents de l'expansion à l'étranger dont les noms suivent sont élevés à l'échelon supérieur de leur grade, dans les conditions ci-dessous indiquées:

I — CONSEILLERS COMMERCIAUX

Du 2e au 3e échelon.

MM. Félix-Faure (Jean), à compter du 1er mai 1952.
Richard (Jean), à compter du 1er juin 1952.

Du 1er au 2e échelon.

MM. Barbier (Henri), à compter du 6 avril 1952 moyennant un rappel de services militaires de 25 jours.
Douteau (Robert), à compter du 18 avril 1952 moyennant un rappel de services militaires de 13 jours.
Biclet (André), à compter du 1er mai 1952.
Mingalon (André), à compter du 1er mai 1952.
Chaumet (Guy), à compter du 1er juin 1952.
Boeglin (Charles), à compter du 15 juillet 1952.
Casfan (Ernest), à compter du 15 juillet 1952.
Mornand (Michel), à compter du 15 juillet 1952.
Queuille (Pierre), à compter du 15 juillet 1952.
Sicard (Alphonse), à compter du 15 juillet 1952.
Vibien (Raymond), à compter du 15 juillet 1952.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

II. — ATTACHÉS COMMERCIAUX DE 1re CLASSE

Du 2e au 3e échelon.

MM. Charlois (Maurice), à compter du 10 mars 1952 moyennant un rappel de services militaires de 1 mois 21 jours.
Dubois (Gérard), à compter du 13 mars 1952 moyennant un rappel de services militaires de 1 mois 18 jours.
Tschaikowsky (Serge), à compter du 18 mai 1952.
Godin du Pavillon (Pierre), à compter du 4 juin 1952 moyennant un rappel de services militaires de 4 mois 27 jours.
Lallour (Georges), à compter du 1er juillet 1952.
Humbert (Jacques), à compter du 18 août 1952.

Du 1er au 2e échelon.

MM. Gavoty (François), à compter du 10 mars 1952 moyennant un rappel de services militaires de 1 mois 21 jours.
Laouenan (Maurice), à compter du 10 mars 1952 moyennant un rappel de services militaires de 8 mois 21 jours.
Burthe-Mique (Pierre), à compter du 1er mai 1952.
Chaumont (Paul), à compter du 1er mai 1952.
Haas (Raymond), à compter du 1er mai 1952.
Hannoun (Georges), à compter du 1er mai 1952.
Lefort (Pierre), à compter du 1er mai 1952.
Monjauze (Camille), à compter du 1er mai 1952.
Paris (Henri), à compter du 1er mai 1952.
Rimey (Jacques), à compter du 1er mai 1952.
Beillan (Michel), à compter du 16 août 1952.

III. — ATTACHÉS COMMERCIAUX DE 2e CLASSE

Du 3e au 4e échelon.

MM. Dubus, à compter du 22 avril 1952.
Cailleteau (Edmond), à compter du 18 août 1952.
Mareschal, à compter du 1er septembre 1952.

Du 2e au 3e échelon.

M. Lorilleux (Jacques), à compter du 17 mai 1952 moyennant un rappel de 7 mois 14 jours de services militaires ou assimilés.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets du 12 septembre 1952 portant nominations (enseignement supérieur).

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Houpert, agrégé près la faculté de médecine de l'université de Nancy, est nommé, à compter du 1er octobre 1952, professeur dans la chaire de stomatologie de ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant (emploi créé).

Par décret en date du 12 septembre 1952, la chaire de médecine expérimentale de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux est transformée en chaire de pathologie générale et expérimentale.
M. Saric, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1952, professeur dans la chaire de pathologie générale et expérimentale de ladite faculté et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Loubatières, maître de conférences agrégé à la faculté de médecine de l'université de Montpellier, est nommé, à compter du 1er octobre 1952, professeur dans la chaire de physiologie appliquée de ladite faculté et titularisé à cette date dans le grade correspondant (emploi créé).

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Héraud, agrégé près la faculté de droit de l'université de Toulouse, est nommé, à compter du 1er juillet 1952, professeur titulaire à titre personnel.

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Carlier, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille, est nommé, à compter du 1er octobre 1952, professeur dans la chaire de stomatologie de ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant (emploi créé).

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Lepointe, professeur sans chaire près la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire de droit des services publics (chaire créée), à compter du 1er janvier 1952, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Leduc, professeur sans chaire près la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire de relations économiques internationales (chaire créée), à compter du 1er janvier 1952, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Marchal (Jean), professeur sans chaire près la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire de droit du travail et de la sécurité sociale de cette faculté (chaire créée), à compter du 1er janvier 1952, et titularisé à cette date, dans le grade correspondant.

Par décret en date du 12 septembre 1952, M. Cordier, agrégé près la faculté de médecine de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire d'anatomie de ladite faculté (dernier titulaire : M. Olivier, retraité), à compter du 1er octobre 1952, et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Décret du 12 septembre 1952 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 12 septembre 1952, le titre de professeur honoraire de la faculté des sciences de l'université de Toulouse est conféré à M. Roy, ancien professeur de cette faculté.

Modification de la date d'ouverture de la deuxième session du brevet élémentaire et du brevet d'études du premier cycle.

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 25 juillet 1952, modifiant les arrêtés des 5 mars et 3 juin 1952, la date d'ouverture de la deuxième session du brevet élémentaire et du brevet d'études du premier cycle a été fixée au 25 septembre 1952 pour toutes les académies (Rennes et Nancy exceptées) ; le registre d'inscription a été clos le 25 juillet 1952.

Remise de débet.

Par arrêté du 10 septembre 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Kieffer de la somme de 146.781 F dont celle-ci est redevable envers le Trésor à titre de trop-perçu sur les prestations familiales.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Intégration des gardiens de phare dans le corps des électro-mécaniciens de phare.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 51-851 du 5 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du personnel des phares et balises et notamment l'article 9 de ce décret ;

Vu le décret n° 52-213 du 27 février 1952 fixant le classement hiérarchique du corps des électro-mécaniciens de phare ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1952 fixant l'échelonnement indiciaire des agents des phares et balises,

Arrêtent:

Article unique. — Les gardiens de phare nommés électro-mécaniciens par application de l'article 9 du décret du 5 juillet 1951 seront intégrés dans leur nouveau corps dans les conditions ci-après:

CLASSES ET ÉCHELONS DANS LE CORPS des gardiens de phare.	ÉCHELONS DANS LE CORPS des électromécaniciens de phare.
1re classe, 1er échelon	7e échelon.
1re classe, 2e échelon, après 2 ans	6e échelon.
1re classe, 2e échelon, avant 2 ans	5e échelon.
2e classe	4e échelon.
3e classe, après 2 ans	3e échelon.
3e classe, avant 2 ans	2e échelon.
4e classe	1er échelon.

Fait à Paris, le 12 septembre 1952.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
G. LE HENAFF.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GORTZE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAPEYRE.

Régisseurs d'avances et de recettes.

Par arrêté en date du 27 août 1952, M. Gautron (Gilbert), agent de bureau sur contrat, est nommé régisseur d'avances du service technique des bases aériennes, en remplacement de M. Bonne, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 3 septembre 1952, M. Musso (Henri), commis principal, est nommé régisseur d'avances auprès de la circonscription de l'air à Casablanca, en remplacement de M. Mathieu (Benoît).

Par arrêté en date du 3 septembre 1952, M. d'Authenay (Yves), agent contractuel, est nommé régisseur de recettes pour l'aérodrome de Cherbourg-Maupertus (Manche), en remplacement de M. Vagneur (Jules) appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décrets du 3 septembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date du 3 septembre 1952, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 29 août 1952, portant que les promotions ou nominations faites aux termes desdits décrets n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Azibert (Raymond-Jean-Auguste), agriculteur, président de la caisse régionale de crédit agricole de l'Aude, président de la chambre d'agriculture de l'Aude, domicilié à Carcassonne (Aude); 39 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 30 juillet 1937.

Bodroux (Fernand), directeur du laboratoire départemental d'analyses agricoles, domicilié à Poitiers (Vienne); 41 ans de services civils et militaires. Chevalier du 1er octobre 1923.

Bot (André-Paul), mandataire aux halles centrales de Paris, président du syndicat des mandataires à la vente en gros des beurres et œufs, domicilié à Paris; 40 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 27 décembre 1923.

Chevrel (Francisque-Michel-Roch-Marie), docteur vétérinaire, domicilié à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 56 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 31 janvier 1939.

Couture (Jules-Ernest), agriculteur, président cantonal de l'union syndicale agricole, domicilié à Saint-Pierre-Lavis (Seine-Inférieure); 57 ans 7 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 21 janvier 1936.

Gauchin (Auguste-Emile-Léonce-Jules), agriculteur, vice-président des agriculteurs de la Somme, domicilié à Flaucourt (Somme); 45 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 17 décembre 1933.

Goimard (Abel-François-Louis), ingénieur en chef, directeur des services agricoles des Deux-Sèvres, domicilié à Niort (Deux-Sèvres); 42 ans 7 mois de services civils et militaires. Chevalier du 1er janvier 1936.

Gore (Alexandre-Désiré), président de la société des agriculteurs de l'Oise, domicilié à Fresnes-l'Eguillon (Oise); 64 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 21 janvier 1929.

De Grimaudet de Rochebouet (Marie-Pie-Jean-Gaston), président du syndicat agricole d'Anjou, président de la coopérative de semences et de meunerie d'Anjou, domicilié à Chaumont-d'Anjou (Maine-et-Loire); 54 ans 5 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 16 juin 1920.

Josso (Xavier), chef de bureau au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 38 ans de services civils et militaires et de pratique professionnelle. Chevalier du 7 février 1921.

Laforest (Jean-Jacques-Georges), président de l'association de la propriété agricole de la Dordogne, président de la société départementale d'horticulture, domicilié à Nontron (Dordogne); 49 ans de services civils et militaires. Chevalier du 12 août 1935.

Menand (Henri-Louis-Marie), président directeur général de la compagnie sucrière, domicilié à Paris; 54 ans de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 30 juin 1929.

Ollier (Léopold-Georges-Louis), directeur honoraire à la caisse nationale de crédit agricole, domicilié à Paris; 40 ans 5 mois de services civils et militaires. Chevalier du 1 janvier 1928.

Rondenet (Alphonse-Noël-Georges), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Paris; 34 ans 11 mois de services civils et militaires. Chevalier du 1 octobre 1940.

De Simony (Pierre-Marie-Félix), agriculteur éleveur, président des caisses mutuelles agricoles assurances incendie-accidents Bourgogne, président de la Franche-Comté, coopérative agricole Centre-Est, domicilié à Quincey (Côte-d'Or); 43 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 2 août 1935.

Suneau (André-Pierre), propriétaire viticulteur, président du comice agricole de Créon, domicilié à Haux (Gironde); 39 ans de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 23 décembre 1933.

Vieux-Cambuzat (Jean-Charles-Marie), agriculteur, président de la fédération nationale des coopératives de céréales, domicilié à Auxerre (Yonne); 32 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 25 décembre 1935.

De Vienne (Jacques-Edmond), président de la Société hippique française, domicilié à Compiègne (Oise); 58 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires. Chevalier du 31 juillet 1929.

Zannetacci-Stephanopoli (Georges), agriculteur, adjoint spécial du centre de Levasseur, domicilié à Levasseur (commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel) (Constantine); 38 ans 7 mois de pratique agricole et de services militaires. Chevalier du 1 octobre 1938.

Au grade de chevalier.

MM.

Barrère (Guillaume), vétérinaire principal au dépôt d'étalons de Tarbes, domicilié à Tarbes (Hautes-Pyrénées); 35 ans 6 mois de services civils et militaires.

Baujard (Charles), agriculteur, président de la coopérative de céréales de Blida, président du syndicat de dessèchement de la Mitidja centrale, domicilié à Blida (département d'Alger); 32 ans 10 mois de pratique agricole et de services militaires.

Birot (André-Joseph-Emile), sous-directeur de la société anonyme des caves et producteurs de Roquefort, domicilié à Roquefort (Aveyron); 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Bisson (Jean-Henri), vice-président de la coopérative de la Brie, domicilié à Guignes-Robutin (Seine-et-Marne); 56 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Boissier (Jean), viticulteur, président de la fédération départementale des chasseurs du Gard, domicilié à Caveirac (Gard); 43 ans de pratique vinicole et de services militaires.

Bolteux (Louis-Henry), exploitant forestier, domicilié à Nice (Alpes-Maritimes); 50 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Boivin (Jules-Charles-Marie), vétérinaire, domicilié à Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine); 57 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Boivin (Maurice), agriculteur, domicilié à Auxerre (Yonne); 47 ans de pratique agricole et de services militaires.

Boulangé (Joseph-Georges-Marie), agriculteur, président d'honneur de la fédération agricole du Pas-de-Calais, domicilié à Hendecourt-les-Cagnicourt (Pas-de-Calais); 38 ans de pratique agricole et de services militaires.

Brion (Abel-Justin), professeur de pathologie médicale à l'école nationale vétérinaire de Lyon, domicilié à Lyon (Rhône); 22 ans 7 mois de services civils et militaires.

Buffel (François-Eloi), viticulteur, président de la fédération viticole du Tarn, domicilié à Senouillac (Tarn); 35 ans 3 mois de pratique viticole et de services militaires.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Cabot (Michel), agriculteur, vice-président de l'union syndicale agricole, président de la coopérative laitière de la région rouennaise, domicilié au Houlme (Seine-Inférieure); 36 ans de pratique agricole et de services militaires.

Champion (Alfred-Constant), agriculteur, président de la coopérative des céréales d'Indre-et-Loire, domicilié à Reignac-sur-Indre (Indre-et-Loire); 65 ans de pratique agricole et de services militaires.

Chevalier du Fau (Henri-Marie-Bernard), directeur des haras, détaché au ministère de l'agriculture, domicilié à Neuilly-sur-Seine (Seine); 29 ans 8 mois de services civils et militaires.

Claves (Pierre-Marie-Joseph), directeur des services agricoles des Bouches-du-Rhône, domicilié à Marseille (Bouches-du-Rhône); 23 ans 4 mois de services civils et militaires.

Clauzel de Coussergues (Ferdinand), agriculteur, président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron, domicilié à Coussergues (Aveyron); 37 ans 5 mois de pratique agricole et de services militaires.

Clément (Robert-Jules-Germain-Marie), administrateur civil au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 25 ans 6 mois de services civils et militaires.

Cochet (Gilbert-Marie-Joseph), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 32 ans de services civils et militaires.

Cotoni (Jean-Dominique-Mathieu), agriculteur, domicilié à Canrobert (département de Constantine); 43 ans de pratique agricole.

Des Courtils (Marie-René-Edouard-Antoine), agriculteur, président de la fédération laitière des syndicats d'exploitants agricoles de l'Orne, domicilié à Moussonvilliers (Orne); 35 ans 7 mois de pratique agricole et de services militaires.

Delavenna (Louis-Henri-Lucien), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Mézières (Ardennes); 30 ans 3 mois de services civils et militaires.

Demauras (Jean), directeur de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Haute-Marne, domicilié à Langres (Haute-Marne); 35 ans de services civils.

Duguay (Louis), agriculteur, président de la caisse régionale de crédit agricole de l'Eure, domicilié à Fains-Eure (Eure); 33 ans de pratique professionnelle.

Feron (Eugène-Pierre-Alphonse), inspecteur divisionnaire de la répression des fraudes, domicilié à Rennes (Ille-et-Vilaine); 40 ans de services civils et militaires.

Ferré (Marc), agriculteur, président de la coopérative des céréales des agriculteurs de la Vienne, président de la caisse régionale de crédit agricole de la Vienne, domicilié à Saint-Martin-la-Rivière (Vienne); 28 ans de pratique professionnelle.

Fioravante (Joseph-Jacques), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Valence, chargé de la circonscription de Privas, domicilié à Valence (Drôme); 23 ans 7 mois de services civils et militaires.

Fondeux (Jean-Emile-Ernest), directeur de l'école d'osiériculture et de vannerie de Fayl-Billot, domicilié à Fayl-Billot (Haute-Marne); 27 ans 2 mois de services civils et militaires.

Fonrouge (Pierre-Léon), docteur vétérinaire, président de l'ordre des vétérinaires du Cantal, domicilié à Aurillac (Cantal), 52 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Galle (Henri), administrateur civil au ministère de l'agriculture, domicilié à Paris; 22 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mlle Garola (Jeanne-Aimée), directrice de la station agronomique de Chartres, domiciliée à Chartres (Eure-et-Loir); 31 ans 11 mois de services civils.

Garon (Alexandre-Etienne), directeur honoraire de cours complémentaires, président d'honneur des caisses de mutualité sociale agricole, domicilié à Allevard (Isère); 56 ans de services civils et militaires.

Geoffray (Ery-Nicolas-Eugène), directeur général des caisses de mutualité agricole de l'Ain, domicilié à Nantua (Ain); 25 ans de services civils et militaires.

Gros (André), ingénieur en chef, directeur des services agricoles en disponibilité, directeur du service agricole du syndicat professionnel de l'industrie des engrais azotés, domicilié à Paris; 23 ans de services civils et militaires.

Guerinon (Gabriel-Charles), directeur général des coopératives agricoles de Versailles, domicilié à Versailles (Seine-et-Oise); 37 ans 4 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Guillemot-Treflainguy (Jean-Jules-Henri), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de l'Oise, domicilié à Beauvais (Oise); 22 ans 6 mois de services civils et militaires.

Jeanson (Maurice-Mary-Gabriel), agriculteur, constructeur de machines agricoles, président de la caisse mutuelle agricole accidents de l'Aube, domicilié à Etrelles-sur-Aube (Aube); 36 ans 10 mois de pratique agricole et de services militaires.

Jouy (Pierre), minotier, président de l'union meunière de la Marne, président de l'union des minotiers de Champagne, domicilié à Epernay (Marne); 41 ans 3 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Laumont (Pierre), professeur, chef du service de l'expérimentation agricole à l'école nationale d'agriculture d'Alger, domicilié à Maison-Carrée (Alger); 27 ans 4 mois de services civils et militaires.

Lauras (Michel-Marie-Joseph), chargé de mission au cabinet du ministre de l'agriculture, administrateur civil, domicilié à Paris; 20 ans 11 mois de services civils et militaires.

Lavergne (Antoine-René), propriétaire exploitant, vice-président du comice agricole du canton de Salers, domicilié au Falgoux (Cantal); 39 ans de pratique agricole et de services militaires.

Le Du (Raymond), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Oran (Algérie); 30 ans 4 mois de services civils et militaires.

Le Guelinel (Etienne-François-Marie-Marcel), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de Seine-et-Oise, domicilié à Versailles (Seine-et-Oise); 21 ans de services civils et militaires.

Lockhart (Jacques-Louis-Marie), secrétaire général de la confédération générale des coopératives agricoles, domicilié à Paris; 37 ans de services civils et militaires.

Macé (Camille), négociant, secrétaire général du syndicat des fabricants de sucre et du syndicat des producteurs de rhum de l'île de la Réunion, domicilié à Saint-Denis (la Réunion); 27 ans 11 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Mahou (Adolphe-Louis), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de Meurthe-et-Moselle, domicilié à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 24 ans de services civils et militaires.

Marco (Joseph-Paul), agriculteur viticulteur, vice-président de la « Tabacoop Kabyle des Issers », domicilié à Isserville-les-Issers (Alger); 60 ans de pratique agricole et de services militaires.

Martinaud (Mathieu-Elie), agriculteur, vice-président de la caisse des mutuelles agricoles départementales, domicilié à Castillonnès (Lot-et-Garonne); 42 ans 2 mois de pratique agricole et de services militaires.

Merieux (Charles-Francisque-Paul), docteur en médecine, directeur de l'institut Mérieux, domicilié à Lyon (Rhône); 25 ans de pratique professionnelle.

Meyere (Amédée-Séverin), agriculteur, président de la fédération des producteurs de lait, domicilié à Gap (Hautes-Alpes); 25 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mordiconi (Nicolas), agriculteur, domicilié à Lucciana (Corse); 38 ans de pratique agricole et de services militaires.

Morel (Charles-Marie-Victor), ingénieur des travaux ruraux, domicilié à la Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher); 30 ans 9 mois de services civils et militaires.

Motillere (Louis-Germain), président du syndicat horticole de Loir-et-Cher, domicilié à Vendôme (Loir-et-Cher); 48 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Moulin (Nicolas-Alphonse), directeur de la caisse régionale de crédit agricole de la Moselle, domicilié à Metz (Moselle); 36 ans de services civils.

Mustapha Bakir, agriculteur, président d'associations agricoles, domicilié à Mechra-bel-Ksiri (Maroc); 37 ans de pratique agricole et de services militaires

Nanty (Marcel-Jean), vice-président de la fédération nationale du bois, domicilié à Ancemont (Meuse); 43 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Olleon (Jean-Claudius), directeur général du comptoir français des superphosphates, vice-président de l'Association pour l'encouragement à la productivité agricole, domicilié à Paris; 26 ans de services civils et militaires.

Pellegrin (Paul-Charles), agriculteur, président de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, président de la fédération départementale des exploitants et membre du conseil de la fédération nationale, domicilié à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône); 25 ans 6 mois de pratique agricole et de services militaires.

Pessoles (Victor-Louis), agriculteur, président du syndicat agricole d'Ain-el-Turck, domicilié à Ain-el-Turck (Oran); 34 ans 10 mois de pratique agricole et de services militaires.

Mme Plumecocq, née Clinquart (Zélia-Catherine), secrétaire générale de la Société des jardins ouvriers de France à Valenciennes, domiciliée à Valenciennes (Nord); 33 ans de services civils.

Rey (Gabriel-Lucien), propriétaire agriculteur, président fondateur de la Coopérative des céréales d'Oran, domicilié à Oran (Algérie); 35 ans 2 mois de pratique agricole et de services militaires.

Reyrel (Dampierre-René-Eugène), chef de section départementale à l'office interprofessionnel des céréales, domicilié à Périgueux (Dordogne); 34 ans 5 mois de services civils et militaires.

Ridel (Fernand), agriculteur, vice-président de la chambre d'agriculture du Morbihan, domicilié à Beauregard en Cleguerac (Morbihan); 62 ans de pratique agricole et de services militaires.

Rieu (Albert-Louis), agriculteur, président du syndicat agricole vauclusien, domicilié à Avignon (Vaucluse); 35 ans 1 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Ringeonneau (Joseph-Hubert), agriculteur, administrateur de la Société coopérative de meunerie de Mounet, domicilié à Breuil-la-Réorte (Charente-Maritime); 47 ans 2 mois de pratique agricole et de services militaires.

Rioult de Neuville (Paul-Alfred-Marie), agriculteur, président des sociétés hippiques rurales et urbaines du Calvados, domicilié à Livarot (Calvados); 43 ans 10 mois de pratique agricole et de services militaires.

Sion (Nicolas-Louis-Joseph), agriculteur, administrateur-trésorier de la fédération agricole du Nord de la France, domicilié à Camphin-en-Carembault (Nord); 57 ans 7 mois de pratique agricole et de services militaires.

Souty (Jacques-Alphonse-Georges), directeur de recherches, domicilié à Pont-de-la-Maye (Gironde); 21 ans 2 mois de services civils et militaires.

Storione (Maxime-Léopold), minotier, président du conseil de la Société des grands moulins d'Arenc, vice-président du syndicat de l'industrie meunière des Bouches-du-Rhône, domicilié à Marseille (Bouches-du-Rhône); 42 ans 5 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

Tasle (Albert-Charles), agriculteur, président des caisses rurales du Morbihan, domicilié au Pargo en Vannes (Morbihan); 56 ans de pratique agricole.

Tixier (Alexis-Antoine), négociant en produits agricoles, domicilié à Aubusson (Creuse), 33 ans 11 mois de pratique professionnelle.

Van Troyen (Pierre-Alfred-Charles), secrétaire général de la Société d'encouragement à l'élevage du cheval français, domicilié à Paris; 33 ans de services civils et militaires.

Vie (Louis-Georges-François-Joseph), ingénieur en chef du génie rural, chef de la circonscription de Cahors, domicilié à Cahors (Lot); 22 ans de services civils et militaires.

Vivier (Paul-François-Marie-Joseph), conservateur des eaux et forêts, domicilié à Paris; 28 ans 7 mois de services civils et militaires.

Woltner (Henri-Edouard), viticulteur, domicilié à Talence (Gironde); 29 ans de pratique viticole et de services militaires.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 12 août 1952 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 12 août 1952:

M. Leibenguth, conseiller à la cour d'appel mixte de Saigon, est nommé, sur sa demande, procureur près le tribunal mixte de 4e classe de Saigon, poste vacant.

M. Boiffin, conseiller de cour d'appel de 1re classe en service détaché au ministère d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, est nommé, sur sa demande, procureur de tribunal mixte de 4e classe, et maintenu en détachement.

M. Bocle, substitut du procureur près le tribunal mixte de 1re classe d'Hanoï, est nommé procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Phnom-Penh, en remplacement de M. Dupont, appelé à d'autres fonctions.

M. Jude, substitut de 2e classe près le tribunal supérieur d'appel de l'Union française de Vientiane, est nommé substitut du procureur près le tribunal mixte de 1re classe d'Hanoï, en remplacement de M. Bocle, appelé à d'autres fonctions.

M. Regnault, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé substitut du procureur près le tribunal mixte de 2e classe de Cantho, en remplacement de M. Lasserre, appelé à d'autres fonctions.

M. Richard, breveté de l'école nationale de la France d'outre-mer, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal supérieur d'appel de 2e classe de l'Union française de Vientiane, en remplacement de M. Jude, appelé à d'autres fonctions.

M. Lautret, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Saigon, est nommé substitut du procureur près le tribunal mixte de Tourane, en remplacement de M. Beis, appelé à d'autres fonctions.

M. Montagne, juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Saigon, est nommé substitut du procureur près le tribunal mixte de 3e classe de Nhatrang, en remplacement de M. Lepelley, appelé à d'autres fonctions.

Administration générale.

Par arrêté du 2 septembre 1952 du ministre de la France d'outre-mer, les arrêtés du 2 mai 1950 et du 20 octobre 1950 portant nomination de rédacteurs d'administration générale outre-mer sont rapportés en ce qui concerne MM. Fontaine (Jacques), rédacteur stagiaire, et Pinot (Jean), rédacteur de 2e classe.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 septembre 1952, ont été nommés ingénieurs stagiaires des services de l'agriculture outre-mer, les ingénieurs élèves diplômés de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (section production agricole) dont les noms suivent:

MM. Rocher (Jean), Duplan (André), Dartevelle (Jacques), Jayot (Roger), Boisseau (Philippe), Herledan (Guy), Sadoul (André), Benit (Claude), Olivier (Jean), Rivais (Louis), Maury (René), Chaux (Raymond), Mack (Claude), Colas des Francs (Antoine), Germain (Michel), Caron (Jacques), Fritz (Jacques), Gillain (Jacques).

Les présentes nominations prendront effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 1er juillet 1952, jour de sortie de la promotion 1951-52 de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 septembre 1952, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 7 février 1952 ont été annulées en ce qui concerne la nomination de M. Bresson (Emmanuel) au grade de chef de travaux stagiaire des services de l'Agriculture outre-mer.

M. Bresson (Emmanuel), ingénieur élève diplômé de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale est nommé ingénieur stagiaire des services de l'agriculture outre-mer à compter du 1er juillet 1951, jour de sortie de la promotion 1950-51 de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 septembre 1952, M. Sourd (Emmanuel), vétérinaire inspecteur principal de 1re classe du service de l'élevage et des industries animales outre-mer a conservé dans ses grades et classes actuels un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 3 mois 18 jours.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 septembre 1952, M. Beaugrand (Jacques) diplômé ingénieur de l'école supérieure des travaux publics de Paris a été nommé ingénieur adjoint de 3e classe (stagiaire) des travaux publics de la France d'outre-mer pour compter de la veille de son embarquement.

Bénéficiaire, pendant ses études, de l'allocation spéciale, M. Beaugrand, est tenu, conformément à l'engagement qu'il a souscrit, de servir pendant huit années consécutives dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 52-1055 du 12 septembre 1952 relatif à la situation, au regard de la sécurité sociale, des assurés titulaires de plusieurs pensions.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et, notamment, l'article 17;

Vu le décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 susvisée, et notamment les articles 61 à 65,

Décrète:

Art. 1er. — Lorsqu'un assuré n'exerçant pas une activité salariée l'assujettissant à un régime de sécurité sociale, est titulaire de plusieurs pensions servies soit au titre du régime général des assurances sociales, soit au titre d'un ou plusieurs régimes spéciaux de retraites relevant de l'article 61 ou de l'article 65 du décret du 8 juin 1946, le régime de sécurité sociale auquel incombe la charge des prestations en nature de l'assurance maladie et, le cas échéant, des prestations en nature de l'assurance invalidité, est déterminé dans les conditions suivantes:

a) Si l'assuré est titulaire d'une pension acquise à titre personnel et d'une pension de réversion, les prestations en nature susvisées sont dues par le régime de sécurité sociale dont il relève du fait de la pension rémunérant ses services personnels;

b) Si l'assuré est titulaire d'une pension d'invalidité et d'une pension acquise à un autre titre, les prestations sont dues par le régime de sécurité sociale dont il relève du fait de la pension d'invalidité;

c) Si l'assuré est titulaire de deux pensions de même nature, les prestations sont dues par le régime de sécurité sociale dont il relève du fait de la pension calculée sur la base du plus grand nombre d'annuités. Si les deux pensions sont calculées sur la base du même nombre d'annuités, les prestations sont dues par le régime de sécurité sociale dont il relève du fait de la pension rémunérant les services accomplis en dernier lieu.

Art. 2. — § 1er. — Les assurés visés à l'article 1er ci-dessus ont droit, s'il y a lieu, au remboursement d'une somme égale à la différence existant entre le montant total des cotisations versées au titre des arrérages de leurs pensions échus au cours d'une année civile et le montant d'une cotisation calculée, sur la totalité de ces arrérages, en fonction du taux de la cotisation et du plafond fixés par la législation ou la réglementation propre

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

au régime de sécurité sociale auquel incombe la charge des prestations en nature.

Le remboursement est effectué, sur la demande de l'intéressé, par le régime de sécurité sociale auquel n'incombe pas la charge des prestations en nature, sur présentation des pièces justificatives. La demande n'est recevable que si elle est formulée au cours de l'année civile suivant l'année pendant laquelle ont été acquittées les cotisations dont le remboursement est demandé.

§ 2. — Les dispositions du présent article sont applicables aux cotisations versées au titre des arrérages de pensions échus postérieurement au 31 décembre 1950.

Art. 3. — Les dispositions du présent texte ne sont pas applicables aux titulaires de pensions du code des pensions militaires d'invalidité qui bénéficient du régime de sécurité sociale institué par la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950.

Art. 4. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Décret n° 52-1056 du 12 septembre 1952 complétant les décrets portant règlement d'administration publique n° 48-1179 du 19 juillet 1948, modifié, relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales et n° 51-209 du 16 février 1951 fixant le mode d'élection des membres des conseils d'administration des sections professionnelles de l'organisation autonome d'allocation vieillesse des professions libérales.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948, modifiée, instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées;

Vu le décret n° 48-1179 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales, ensemble les décrets qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 51-209 du 16 février 1951 portant règlement d'administration publique fixant le mode d'élection des membres des conseils d'administration des sections professionnelles de l'organisation autonome d'allocation vieillesse des professions libérales;

Vu l'avis du comité national de l'organisation autonome des professions libérales en date du 28 mars 1952;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ajouté au décret susvisé du 19 juillet 1948 un article 19 *bis* ainsi conçu:

« *Art. 19 bis.* — Sont déclarés démissionnaires d'office par le comité provisoire de la caisse nationale ou des sections professionnelles, les membres desdits comités qui, sans motif valable, n'ont pas assisté à trois séances consécutive. »

Art. 2. — Il est ajouté, après l'article 19 du décret susvisé du 16 février 1951, un article 19 *bis* ainsi conçu:

« *Art. 19 bis.* — Sont déclarés démissionnaires d'office par le conseil d'administration de la caisse nationale ou des sections professionnelles, les membres desdits conseils qui, sans motif valable, n'ont pas assisté à trois séances consécutives. »

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Dissolution du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion et nomination d'administrateurs provisoires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945, portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 26, alinéa 1er, ainsi conçu: « En cas d'irrégularités graves, de mauvaise gestion ou de carence du conseil d'administration d'une caisse d'allocations familiales ou d'une caisse primaire ou régionale de sécurité sociale, ce conseil peut être suspendu ou dissous par un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale qui nomme un administrateur provisoire. »

Vu le décret du 17 octobre 1947, relatif à l'organisation de la sécurité sociale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, et notamment l'article 7;

Vu l'organisation administrative et financière très défectueuse de la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion et la carence dont a fait preuve le conseil d'administration de cet organisme à cet égard;

Vu les démissions données le 1er août 1952 par six membres du conseil d'administration de la caisse précitée, démissions qui empêchent désormais le conseil de siéger normalement dans les conditions prévues à l'article 4 (§ 2) du décret du 17 octobre 1947 susvisé,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion est dissous.

Art. 2. — MM. Frappier de Montbenoit, Cornu et de Villecourt sont nommés administrateurs provisoires de la caisse susvisée.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 septembre 1952

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de bases de calcul applicables en matière de règlement de dommages de guerre agricoles.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat au budget en date du 18 juin 1952, pris en application de l'article 22 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, sont homologués, pour la détermination de l'indemnité de reconstitution du matériel agricole, les prix du matériel agricole de construction française et les coefficients applicables aux prix de ce matériel tels qu'ils figurent aux barèmes annexés audit arrêté, pour l'ensemble de la France métropolitaine y compris la Corse.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'agriculture et de secrétaire d'Etat au budget en date du 24 juin 1952, pris en application de l'article 22 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, sont homologués, pour l'ensemble de la France métropolitaine y compris la Corse, les prix forfaitaires applicables aux engrais organiques et aux éléments entrant dans la constitution des sols artificiels tels qu'ils figurent au barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Conformément aux dispositions des arrêtés susvisés, un exemplaire de ceux-ci est déposé à la direction des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et un autre à chacune des délégations départementales ou interdépartementales dudit ministère.

Homologation de barèmes.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat au budget, en date du 10 septembre 1952, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle relatif au matériel de « distillerie » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au budget en date du 10 septembre 1952, le coût de reconstitution des éléments d'exploitation industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle relatif au « mobilier et matériel de bureau » est calculé conformément aux indications du barème annexé audit arrêté.

NOTA. — Les barèmes visés ci-dessus seront mis en vente ultérieurement et leur prix sera fixé par arrêté mentionné au *Journal officiel* de la République française.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 52-1057 du 12 septembre 1952 portant règlement d'administration publique modifiant et complétant, en ce qui concerne les internés et déportés politiques d'Algérie, le code des pensions militaires d'invalidité annexé au décret n° 51-470 du 24 avril 1951.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés politiques et notamment son article 14;

Vu le décret n° 50-325 du 1er mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948;

Vu le décret n° 51-469 du 24 avril 1951 portant codification des textes législatifs concernant les pensions militaires d'invalidité, les diverses pensions d'invalidité soumises à un régime analogue, les droits et avantages attachés à la qualité d'ancien combattant ou de victime de guerre;

Vu le décret n° 51-470 du 24 avril 1951 codifiant les règlements d'administration publique concernant les pensions militaires d'invalidité, les diverses pensions d'invalidité soumises à un régime analogue, les droits et avantages attachés à la qualite d'ancien combattant ou de victime de guerre;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est inséré dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre annexé au décret n° 51-470 du 24 avril 1951 susvisé, l'article R 343 *bis* suivant:

« *Art.* R 343 *bis.* — Pour l'ensemble des trois départements d'Algérie, il est institué une commission algérienne des déportés et internés politiques dont les membres sont nommés par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, sur proposition du gouverneur général de l'Algérie.

« Cette commission comprend:

« Le gouverneur général de l'Algérie ou son représentant, président;

« Le délégué du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre ou son représentant;

« Le directeur général des finances d'Algérie ou son représentant;

« Le secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre d'Alger ou son représentant;

« Deux membres de la commission algérienne des internés résistants instituée par décret n° 51-910 du 9 juillet 1951;

« Deux déportés ou internés politiques. »

Art. 2. — L'article R 346 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre annexé au décret n° 51-470 du 24 avril 1951 susvisé est remplacé par le texte suivant:

« *Art.* R 346. — Les demandes d'attribution du titre de déporté ou interné politique doivent être présentées et sont instruites conformément aux dispositions des articles R 316 à R 318 et R 323 à R 325 du présent code et des articles 2, 3 et 4 du décret n° 51-910 du 9 juillet 1951. Toutefois, si le demandeur réside en Algérie, il peut adresser sa demande au gouverneur général, président de la commission algérienne des déportés et internés politiques, et s'il réside dans un territoire où est instituée une commission d'outre-mer, au président de cette commission. »

Art. 3. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre des finances, le secrétaire d'Etat au budget et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1952. ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Remise de débet.

Par arrêté du 10 septembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Naviner (Michel), domicilié route de Concarneau, à Tregunc (Finistère), de la somme de 35.738 F dont il est redevable en capital et intérêts, pour avoir perçu indûment l'allocation spéciale aux grands invalides sur le taux de l'allocation n° 5 (et non sur le taux de l'allocation n° 1).

Administration centrale.

Par arrêté du 26 août 1952, M. Audiger (Joseph-Alfred), secrétaire adjoint à l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre d'Ille-et-Vilaine (indice 360), est nommé à la 3e classe, 2e échelon (indice 375) du corps des administrateurs civils du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 1er juillet 1952 et titularisé à la même date dans le grade correspondant.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1952: page 8598, 2e colonne, 36e ligne, au lieu de: « Par arrêté du 26 août 1952 est inscrit sur la liste d'aptitude établie », lire: « Par arrêté du 17 juillet 1952 est inscrit sur la liste d'aptitude établie ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 2 septembre 1952, a été réintégrée à compter du 1er septembre 1952, Mme Vivier, secrétaire sténodactylographe, précédemment en disponibilité.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 4 septembre 1952:

A été nommé chef de centre de télégraphie sous-marine hors classe à Marseille-Saint-Giniez, M. Jollet, chef de centre de télégraphie sous-marine hors classe, actuellement chargé de l'intérim de chef de centre hors classe à Angoulême-Télégraphe et téléphone.

A été nommé chef de centre de classe exceptionnelle sur place et titularisé dans le grade correspondant: M. Chaye, chef de centre hors classe à Poitiers-Télégraphe et téléphone.

A été réintégré à compter du 26 juillet 1952 à Paris-Centre national d'études des télécommunications: M. Toutan, ingénieur de 3e classe, précédemment détaché pour remplir une mission en Iran, en qualité d'expert, au titre de l'assistance technique des Nations Unies (art. 99 de la loi du 19 octobre 1946).

Par arrêté du 6 septembre 1952:

Ont été nommés receveurs de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant, les receveurs de 3e classe désignés ci-après:

Au Cheylard: M. Cornu, de Die.

A Sancerre: M. Bellordre, de Saint-Chely-d'Apcher.

A Uzès: M. Chaput, de Villaines-la-Juhel.

A Lesparre-Médoc: M. Paint, de Frevent.

A Lannemezan: M. Martin, de Rozay-en-Brie.

Par arrêtés du 9 septembre 1952:

A été nommé chef de centre hors classe à Limoges et titularisé dans le grade correspondant: M. Rippe, inspecteur principal à Paris, ligne du Sud-Est.

A été nommé receveur hors classe à Valence et titularisé dans le grade correspondant: M. Paniel, chef de section principal à Nancy-chèques.

Ont été nommés receveurs hors classe et titularisés dans le grade correspondant les receveurs de 1re classe désignés ci-après:

A Fougeres; M. Gestin, de Saint-Maur-des-Fossés.

A Avranches: M. Sicard, de Loudun.

A Saint-Omer: M. Leurquin, de Sète.

Sur place: MM. Colas, de Bernay; Margara, de Poissy; Rouvier, de Montceau-les-Mines.

A été nommé receveur hors classe, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en sa nouvelle qualité à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, en vue de son affectation à Bône: M. Debrincat, inspecteur principal à Alger.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 12-09-52 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ALBANI (Pierre), Mercatino (Italie), 12-02-01. — 8056 x 51—13.

ALBANI, née FABRETTI, Audun-le-Tiche (Moselle), 26-02-02. — 8056 x 51—13.

ALHANAT (Denise), Salonique (Grèce), 17-03-31. — 9091 x 52—96.

ALSAY (Robert), au Caire (Egypte), 18-01-08. — 6321 x 51—75.

ALTINIER (Emilio), Godega (Italie), 14-10-20. — 2085 x 51—33.

ALTINIER, née SMEAZZETTO, Cavrie (Italie), 25-03-25. — 2085 x 51—33.

ALVAREZ (José), Santander (Espagne), 15-01-28. — 23062 x 50—78.

ANDRZEJEWSKI (Konstanty), Pryskolenka (Pologne), 19-09-10. — 19366 x 51—27.

ANTKOWIAK (Edmond), Morka (Pologne), 28-09-22. — 19157 x 51—62.

ARZOUMANIAN (Kaspar), Palou (Turquie), 20-05-04. — 24003 x 38—13.

ARZOUMANIAN, née KATCHÉRIAN, Kharpout (Turquie), 1142-11. — 24003 x 38—13.

ASTRATOFF (Léonide), Besearabie (Russie), 10-08-10. — 22812 x 50—78.

ASTRATOFF, née KOCHEL, Pajeczno (Pologne), 27-12-15. — 22812 x 50—78.

AZZI (Amedeo), Roccabianca (Italie), 25-09-00. — 12600 x 51—82.

BACARIA (Emmanuel), Canejan (Espagne), 26-04-91. — 1315 x 51—31.

BACARIA, née JUMERA, Bahia Blanca (Argentine), 03-09-98. — 1315 x 51-31.

BAGATELLA, née CARRARA, Aviatico (Italie), 21-08-25. — 18096 x 51—82.

BAGATELLA (Erneslo), Quero (Italie), 28-07-17. — 18096 x 51—82.

BARANI (Carlo), Massa (Italie), 26-03-28. — 16167 x 51—91.

BARZILAI (Barouch), Salonique (Grèce), 18-10-98. — 21065 x 34—13.

BARZILAI, née BARZILAI, Salonique (Grèce), 00-00-01. — 21065 x 34—13.

BENAIS, née FITOUSSI, Tunis, 17-02-27. — 8870 x 52—96.

BENAVENTE (Antonio), Melilla (Espagne), 27-04-24. — 11199 x 52—95.

BIALY (Joseph), Budy Przeworskie (Pologne), 15-02-09. — 12278 x 51—77.

BIALY, née KOWAL, Budy Przeworskie (Pologne), 21-01-11. — 12278 x 51—77.

BISON (Max), Hindenburg (Pologne), 16-02-22. — 18763 x 18—57.

BISSOLI (Arpalice), Cadegliopni (Italie), 18-01-24. — 9730 x 51—13.

BLASCHYK (Joseph), Wanne (Allemagne), 05-01-19. — 19309 x 51—59.

BLASCHYK, née SOBCZAK, Oberhausen (Allemagne), 02-07-18. — 19309 x 51—59.

BODIO (Guido), Angera (Italie), 30-11-03. — 19306 x 51—25.

BODIO, née TAVERNA, San Giorgio di Nogaro (Italie), 31-11-08. — 19306 x 51—25.

BOGATY (Adeck), Lodz (Pologne), 03-07-26. — 11201 x 52—95

BOROWIEC (Joseph), Ostrowy Baranowskie (Pologne), 22-02-00. — 8059 x 51—02.

BOROWIEC, née BRYK, Folwark Dolny (Pologne), 04-05-03. — 8059 x 51—02.

BOZZO (Bruno), Ponte di Piave (Italie), 31-03-22. — 1931 x 51—81.

BRAIDA (Luigi), Castelnuovo (Italie), 07-01-31. — 22182 x 50—75.

BRENNER (Charles), Mulhouse (Haut-Rhin), 20-02-10. — 15261 x 18—68.

CANTALEJO PROVOST (Alfonso), San Asensio (Espagne), 20-07-25. — 3635 x 51—72.

CARTA (Alfredo), Gênes (Italie), 25-05-20. — 23033 x 49—13.

CASA (Juan), Rabat (Maroc). — 01-01-31. — 11217 x 52—95

CASTEGNARO (Bortolo), Lonigo (Italie), 12-01-07. — 19835 x 50—17.

CASTEGNARO, née BIASIOLO, Padoue (Italie), 25-12-11. — 19835 x 50—17.

CASU, née SANNA, Kalaat-Es-Senam (Tunisie), 13-07-11. — 4801 x 52—96.

CASU (Sébastien), Flussio (Italie), 26-03-09. — 4801 x 52—96.

CHADAJ (Nicolas), Kniazpol (Pologne), 21-01-98. — 22012 x 50—51.

CHADAJ, née MALHOOSKA, Lacko (Pologne), 07-07-11. — 22012 x 50—51.

CIGLI (Hermann), Londres (Angleterre), 25-09-82. — 5102 x 52—37.

CIONI (Ireneo), Gaggio Montano (Italie), 12-07-07. — 1013 x 51—59.

COHEN (Benjamin), Tunis, 12-07-07. — 9141 x 52—96.

CORREIA, née ESTEVENS, Moncarapacho (Portugal), 29-12-05. — 10815 x 50—83.

CORREIA (Joao), Moncarapacho (Portugal), 24-06-01. — 10815 x 50—83.

CORVINI (Giovanni), Taleggio (Italie), 27-06-97. — 711 x 52—51.

CORVINI, née CODAZZI, Taleggio (Italie), 20-03-01. — 711 x 52—51.

CORVINI (Rosalie), Taleggio (Italie), 27-08-28. — 16298 x 51—51.

COSTANZO (Angelo), Sommatino (Italie), 18-01-10. — 27731 x 37—38.

COSTOVICI (Georges), Constantza (Roumanie), 10-07-13. — 1128 x 52—75.

COSTOVICI, née MINACOULIS, Constantza (Roumanie), 22-06-16. — 1128 x 52—75.

CZELEN (Stanislas), Saint-Mesmes (Seine-et-Marne), 10-03-30. — 1961 x 52—77.

DABROWSKI (Jean), Waren en Mecklembourg (Allemagne), 15-07-26. — 19287 x 51—21.

DABROWSKI (François), Bukowa (Pologne), 21-01-96. — 19286 x 51—21.

DABROWSKI, née DROZDAL, Suchowola (Pologne), 24-10-95. — 19286 x 51—21.

DADDATO (Nicola), Barletta (Italie), 02-01-22. — 1591 x 51—59.

DANEL (Guillaume), Recklinghausen (Allemagne), 08-03-13. — 19189 x 51—62.

DANEL, née OKONEK, Werne (Allemagne), 22-03-17. — 19189 x 51—62.

DEL GALLO (Gino), Castelnuovo (Italie), 05-12-11. — 22852 x 50—51.

DEL GALLO, née VIGNA, Arzene (Italie), 08-06-15. — 22852 x 50—51.

DENOYER, née BESSARAB, Borisowna (Russie), 17-06-23. — 16136 x 51—27.

DER TATEOSSIAN (Avedis), Malatia (Turquie), 00-00-03. — 6661 x 51—26.

DEVILLE (René), Charleroi (Belgique), 29-06-21. — 22142 x 50—78.

DEZA (Felipe), Judes (Espagne), 01-05-11. — 10 x 51—17.

DEZA, née CHAMORRO, Anguita (Espagne), 07-05-19. — 10 x 51—17.

DI MARCO (Benedetto), Niscemi (Italie), 30-10-02. — 9129 x 52—96.

DIRATZONIAN (Haroutun), Bebeck (Syrie), 00-00-16. — 102661 x 10—13.

DIRATZONIAN, née KALAIDJIAN, Athènes (Grèce), 01-03-27. — 102661 x 10—13.

DJABAKDJOURIAN (Nichan), Kharpout (Asie Mineure), 13-10-21. — 22261 x 47—13.

DOMINGUEZ (Enrique), Casablanca (Maroc), 14-01-17. — 11197 x 52—95.

DOMINGUEZ, née GOMEZ, Tanger (Maroc), 31-12-18. — 11197 x 52—95.

DOSSETTO (Natalino), Revello (Italie), 25-12-21. — 8086 x 51—13.

DUPONT (Martial), Laplaigne (Belgique), 10-06-33. — 19328 x 51—59.

ESPINOSA (Pedro), Berkane (Maroc), 20-07-29. — 11198 x 52—95.

ESPINOSA, née MONTES, Oujda (Maroc), 08-08-32. — 11198 x 52—95.

FAURE (Lorenzo), Oulx (Italie), 31-03-30. — 11993 x 51—73.

FAURE (Emilie), Oulx (Italie), 14-12-31. — 11991 x 51—73.

FELLOUS (Ange), Tunis, 27-12-13. — 8116 x 52—96.

FERREIRA (Francisco), Balleiro (Portugal), 14-12-95. — 20317 x 10—62.

FIORENTINO (Angèle), Tunis, 16-05-08. — 9561 x 52—96.

FLUDER, née PACYNA, Chatow (Pologne), 18-02-11. — 19208 x 51—58.

FLUDER (Franciszeck), Debnica (Pologne), 23-08-06. — 19208 x 51—58.

FONTANELLI (Umberto), Pontedera (Italie), 25-12-00. — 41835 x 36—13.

GALCERAN (Juana), San Pedro de Rubi (Espagne), 01-12-01. — 16166 x 51—91.

GALLIANO (Antonio), Dronero (Italie), 15-06-88. — 18546 x 51—83.

GALLIANO, née GALLIANO, Dronero (Italie), 15-01-01. — 18546 x 51—83.

GALOCH (Jean-Pierre), Janow (Pologne), 12-05-03 — 13771 x 50—57.

GAMBINO (Calogero), Casablanca (Maroc), 02-01-20. — 9331 x 52—95.

GAMBINO, née ALFANO, Casablanca (Maroc), 12-10-21. — 9331 x 52—95.

GARCIA (Jacques), Huescar (Espagne), 01-05-26. — 12808 x 51—12.

GARCIA (Marcelino), Alcaraz (Espagne), 23-08-21. — 19108 x 51—25.

GASCON (Maria), Torres de Alcanadre (Espagne), 21-11-11. — 1635 x 51—61.

GAWRONSKI (Joseph), Stanislawow (Pologne), 05-03-20. — 1263 x 51—21.

GAWRONSKI, née DZIKOWSKI, Bedziechow (Pologne), 02-01-19. — 1263 x 51—21.

GENNARO (Gaetano), le Kef (Tunisie), 19-08-28. — 9563 x 52—96.

GENRE, née RALLO, Tunis (Tunisie), 20-06-19. — 9703 x 52—96.
GOLABEK (Zygmunt), Zloczew (Pologne), 03-01-27. — 18619 x 51—08.
GUGLIELMI (Tantiglio), Bordighera (Italie), 01-01-01. — 9565 x 52—95.
HARALAMBAKIS (Jean), Armenous (Grèce), 06-11-83. — 21955 x 50—59.
HORISZNY (Nicolas), Czarne Oslawy (Pologne), 15-06-03. — 2615 x 31—13.
INNEDJIAN (Krikor), Aflon Kara Hissar (Asie Mineure), 11-02-13. — 19962 x 50—75.
JANIK (François), Pieczyska (Pologne), 07-10-01. — 19106 x 51—78.
JANIK, née BEDNAREK, Mieleszyn (Pologne), 13-12-08. — 19106 x 51—78.
JULITA (Santino), Borgoticino (Italie), 01-11-02. — 19239 x 51—75.
KAMIENIAK (Stanislaw), Krowa Zawodna (Pologne), 28-12-19. — 18617 x 51—02.
KOMAREK (Jean), Krakow (Pologne), 30-09-06. — 2111 x 51—02.
KOMAREK, née SURMACZ, Plusy (Pologne), 11-09-10. — 2111 x 51—02.
KONIARCZYK (Joseph), METMAN (Allemagne), 01-08-15. — 19116 x 51—27.
KOSTOGLOUYAN, née BABMADJIAN, Comatini (Grèce), 05-02-97. — 19197 x 51—75.
KOSTRECHE (Douchan), Blinshikut (Yougoslavie), 08-06-01. — 19198 x 51—54.
KOSTRZEWA (Jozef), Saczyn (Pologne), 14-10-05. — 19578 x 51—02.
KOSTRZEWA, née RYBAK, Takomysli (Pologne), 19-01-11. — 19578 x 51—02.
KROL (Léon), Kamik (Pologne), 25-01-02. — 18118 x 51—89.
KROL, née PIECHOWNA, Sobolow (Pologne), 19-01-02. — 18118 x 51—89.
KRUCZOWY (Florian), Podlipce (Pologne), 02-11-32. — 19118 x 51—60.
LAMONICA (Laurent), Tunis (Tunisie), 31-12-95. — 9291 x 31—13.
LAMONICA, née SUNZRI, Palermo (Italie), 16-08-98. — 9291 x 31—13.
LEPCZYNSKI (Joseph), Wanne (Allemagne), 02-01-08. — 16096 x 51—62.
LEPCZYNSKI, née MALECKI, Recklinghausen (Allemagne), 16-09-11. — 16096 x 51—62.
LEVADA (Luciana), Trevise (Italie), 02-09-31. — 21631 x 50—81.
LEVIELLE, née CAMPI, Schaerbeck (Belgique), 11-07-12. — 8108 x 52—59.
LEVIELLE, née CAMPI, Schaerbeck (Belgique), 11-07-12. — 8108 x 52—59.
LEWANDOWSKI (Jerzy), Bedlno (Pologne), 01-01-30 — 19289 x 51—59.
LEWICKI (Joseph), Buczniow (Pologne), 02-11-02. — 19171 x 50—60.
LOBERT, née DANIEL, Pirmasens (Allemagne), 19-03-24. — 19199 x 51—75.
LOPEZ (Tomas), Alfaz del Pi (Espagne), 27-07-07. — 21113 x 50—91.
LOPEZ, née FALGAS, Altea (Espagne), 30-12-13. — 21113 x 50—91.
LOVATO (Lino), Vestenanova (Italie), 27-01-29. — 12316 x 51—82.
MAGGIULLI (Michele), Corato (Italie), 08-07-09. — 18739 x 51—95.
MAJCHEREK (Georges), Sosnowiec (Pologne), 15-04-27. — 22801 x 50—57.
MARCINIAK (Joseph), Kotowo (Pologne), 17-02-28. — 1112 x 51—62.
MARTINEZ (Jean), Alumbres (Espagne), 12-01-02. — 781 x 39—69.
MARTINEZ, née ALCOCER, Nacimiento (Espagne), 27-09-09. — 781 x 39—69.
MAVILLA (Grace), Grombalia (Tunisie), 20-02-25. — 6636 x 52—96.
MAVILLA (Jean), Modica (Italie), 17-03-88. — 6635 x 52—96.
MAZZARA (Rosalia), Castellamare del Golfo (Italie), 01-05-30. — 8933 x 52—96.
MORANDIN (Tullio), Tarzo (Italie), 13-05-26. — 12938 x 51—32.
MORENO (Félix), Valdelacasa (Espagne), 18-05-02. — 11190 x 51—46
MORENO, née HERRERA, Saramon (Espagne), 17-11-08. — 11190 x 51—96.
MORO, née CALLEJA, Oimedo (Espagne), 24-05-11. — 28182 x 29—33.
NABHAN (Michel), Beyrouth (Liban), 00-00-14. — 11996 x 51—92.
NABHAN, née ACHCOUTI, Achecout (Liban), 00-00-06. — 11996 x 51—92.
NART (Arturo), Sedico (Italie), 16-06-22. — 11491 x 49—13.
NONES (Ilario), Valfloriana (Italie), 17-03-31. — 995 f x 51—21.
ODJIN (Milovan), Melenci (Yougoslavie), 10-05-30. — 20103 x 51—80.
OLMEDO (Antonio), Casablanca (Maroc), 08-09-15. — 8599 x 52—95.
OLOGNERO (Giovanni), Cavallermaggiore (Italie), 19-01-11. — 25693 x 39—31.
OLOGNERO, née CAMPION, Carbonero (Italie), 11-09-19. — 25693 x 39—31.
OMS (François), Torreblanca (Espagne), 13-11-13. — 2619 x 51—11.
OMS, née SIRVENT, Alicante (Espagne), 06-01-17. — 2619 x 51—11.
ONATES (Antoine), Rabat (Maroc), 19-01-31. — 11119 x 52—95.
OSMY (Louis), Recklinghausen (Allemagne), 18-08-15. — 19247 x 51—62.
OSMY, née MICHALAK, Goliszew (Pologne), 24-02-19. — 19247 x 51—62.
OZBOLT (Antoine), Goracie (Yougoslavie), 05-06-11. — 16378 x 51—60.
PALETTO (Mathilde), Turin (Italie), 02-06-11. — 112 x 46—06.
PALUSZKIEWICZ (Ignace), Prybyslaw (Pologne), 10-07-05. — 11089 x 51—57.
PALUSZKIEWICZ, née JANKOWIAK, Pieczkowo (Pologne), 29-01-07. — 11089 x 51—57.
PARRA (François), Oujda (Maroc), 15-10-29. — 9489 x 52—95.
PASQUALIN (Célestin), Tambre (Italie), 29-08-11. — 8719 x 51—51.
PEDRA (Juan), Alos de Balaguer (Espagne), 22-08-03. — 2443 x 51—31.
PEDRA, née TERRE, Alos de Balaguer (Espagne), 20-06-10. — 2443 x 51—31.
PENALVER, née ORTEGA, Nerja (Espagne), 03-06-20. — 11481 x 51—95.
PENALVER (Manuel), Marnia (Oran), 31-01-15. — 11481 x 51—95.
PESENTI (Giuseppe), Valsecca (Italie), 12-08-12. — 2112 x 51—33.
PESENTI, née GRAVINO, Spezzia (Italie), 05-02-16. — 2112 x 51—33.
PETRA, née BODO, Visonta (Hongrie), 06-09-07. — 9103 x 51—83.
PICHLAK (Jean), Brzozowiec (Pologne), 16-05-29. — 19277 x 51—62.
PIERONI (Alexandre), Velletri (Italie), 04-10-02. — 42171 x 35—06.
PLACENTI (Giovanni), Casablanca (Maroc), 20-09-13. — 11219 x 52—95.
PLACENTI, née PROVENZANO, Casablanca (Maroc), 13-09-20. — 11219 x 52—95.
POLVERINI (Otello), Arezzo (Italie), 14-04-28. — 642 x 51—59.
POMA (Pascal), Mateur (Tunisie), 12-03-27. — 9558 x 52—96.
PORTA (Jole), Valvestino (Italie), 09-02-25. — 15445 x 50—83.
POULIQUEN, née ROCCASALVA, Modica (Italie), 03-03-15. — 11211 x 52—95.
PUNTIL (Alfredo), Prato Carnico (Italie) 25-09-10. — 2211 x 51—31.
REKAWIECKI (Stanislaw), Zaduszniki (Pologne), 02-09-06. — 16526 x 51—49.
REKAWIECKI, née ZAJACZKOWSKA, Chalimow (Pologne), 07-05-03. — 16526 x 51—49.
REPELE (Policarpo), Crespadoro (Italie), 13-09-06. — 621 x 51—08.
REPELE, née RAMA, Selva di Progno (Italie), 25-11-15. — 621 x 51—08.
ROS (Manuel), Lorca (Espagne), 29-07-28 — 10968 x 51—31.
ROSSITTO, née CASTORE, Tunis, 01-03-19. — 7101 x 52—95.
ROSSITTO (Joseph), Tunis, 05-03-08. — 7101 x 52—95.
RUIZ (Antonio), Librilla (Espagne), 08-10-02. — 22776 x 36—13.
RUIZ, née MORALES, Barqueros (Espagne), 23-01-08. — 22776 x 36—13.
RYZYNSKI (Jean), Murka (Pologne), 20-06-96. — 1385 x 51—03.
RYZYNSKI, née SOBCZYK, Krzyzanowo (Pologne), 18-11-98. — 1385 x 51—03.
SANCHEZ (Juan), Nerpio (Espagne), 25-05-92. — 27203 x 39—31.
SANCHEZ, née MARTINEZ, Cararaca (Espagne), 15-08-97. — 27203 x 39—31.
SCHON, née GRUNBAUM, Budapest (Hongrie), 03-02-08. — 21181 x 50—75.
SELLA (Angiolina), Tunis, 09-01-14. — 8596 x 52—96.
SKRINIAR, née LYSIAK, Dakowy Mokre (Pologne), 01-01-89. — 16242 x 50—57.
SOCHACKI (Hippolyte), Mroczno (Pologne), 02-03-99. — 10486 x 51—62.
SOCHACKI, née ADAMKIEWICZ, Recklinghausen (Allemagne), 09-11-07. — 10486 x 51—62.
SOLANS (Agueda), Huesca (Espagne), 06-02-28. — 12297 x 51—65.
SOLANS (Antoine), Bielsa (Espagne), 19-01-06. — 12296 x 51—65.
SOLANS, née HECHO, Longas (Espagne), 20-11-08. — 12296 x 51—65.
SOLTYSIAK (François), Berlin (Allemagne), 24-01-18. — 50816 x 38—57.
SORDINI (Plutarque), Cagli (Italie), 04-10-06. — 6572 x 51—69.
STADNYK (Michel), Dydiatycze (Pologne), 17-08-14. — 20113 x 51—51.
STADNYK, née KOWALYSZYN, Kanafosty (Pologne), 28-03-12. — 20113 x 51—51
SYSZKA, née WILK, Kakolowka (Pologne), 10-02-11. — 35905 x 16—14.
TALAROVSKI (Edouard), Nove (Pologne), 10-10-24. — 10937 x 51—83.
TAMBERI (Adelindo), Calcinaia (Italie), 29-07-02. — 19339 x 51—13.
TERZO (Giuseppe), San Giuseppe Jato (Italie), 19-02-93. — 21143 x 17—13.
TICO (Jaime), Estahon (Espagne), 01-12-00. — 1513 x 51—31.
TICO, née SERA, Jou (Espagne), 14-05-08. — 1513 x 51—31.
TOTAH (Olga), Damas (Syrie), 00-00-18. — 22675 x 50—99.
VANDEKANDELAERE (Gérard), Rumbeke (Belgique), 01-03-31. — 20196 x 51—62.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

VANDENBUSSCHE (Franz), Lodelinsart (Belgique), 30-06-98. — 8754 ×52—95.

VANDENBUSSCHE, née MIKLOS, Berettyo Ujfalu (Hongrie), 07-09-84. — 8754×52—95.

VOSGUERITCHIAN, née TERZABIAN-MALATIA (Asie Mineure), 15-08-91. — 31704×41—69

ZANATTA, née AMATO, Vibo Valentia (Italie), 02-06-12. — 281×36—69.

ZAYKINE (Michel), Armavire (Russie), 06-11-00. — 12318×51—69.

ZAYKINE, née ZAYKINE, Alexandropol (Russie), 19-09-99. — 12318 ×51—69

ZIOLO (Joseph), Trzesn (Pologne), 30-12-20. — 9065×52—75.

ZMYSLONY (Joseph), Zagorna (Pologne), 15-08-07. — 12319×51—51.

ZMYSLONY, née LECHTANSKA, Grochowy (Pologne), 13-02-14. — 12319×51—51.

ZORZI (Bartolo), Cogollo del Cenzio (Italie), 25-04-12. — 8841×39—63.

ZORZI, née PEIRANG, Civezza (Italie), 11-12-18. — 8841×39—83.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

ALSAY, née HAZAK, le Caire (Egypte), 21-01-12. — 6321×51—75.

BRETTON, née SUATTON, Saint-Eusèbe (Haute-Savoie), 17-01-99. — 10516×51—74.

CARACCIOLO DI FORINO, née LEMARCHAND, 07-09-84. — 2257×52—75.

COHEN, née ARICHE, Tunis, 29-12-10. — 9414×52—96.

LE GENISEL (Marcelle), Créteil (Seine), 17-09-02. — 3433×52—96.

MAGNANI, née BRANDI, Saint-Denis (Seine), 15-02-11. — 34138×46—75.

POLLINA, née BRUNET, Bizerte (Tunisie), 12-02-17. — 31147×58—75.

TERZO, née PHILIBERT, Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-05-97. — 21113×47—13.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ALSAY (Diane), le Caire (Egypte), 12-09-35. — 6321×51—75.

ALSAY (Colette), le Caire (Egypte), 23-09-36. — 6321×51—75.

ALSAY (Monique), le Caire (Egypte), 22-11-44. — 6321×51—75.

ARZOUMANIAN (Daniel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-05-48. — 21003×38—13.

ARZOUMANIAN (Annie), Marseille (Bouches-du-Rhône), 13-07-51. — 21003×38—13.

ASTRATOFF (André), Saint-Germain-les-Corbeil (Seine-et-Oise), 10-03-16. — 22812×50—78.

BAGATELLA (Jean), Montauban (Tarn-et-Garonne), 30-01-32. — 18096×51—82.

BARZILAI (Stella), Marseille (Bouches-du-Rhône), 26-03-50. — 21065×34—13.

BIALY (Lucienne), Provins (Seine-et-Marne), 16-08-34. — 12278×51—77.

BIALY (Zbiniew), Saint-Martin-Chennetron, 08-05-37. — 12278×51—77

BLASCHYK (Bernard), Quiévrechain (Nord), 05-06-15. — 19309×51—59.

BODIO (Giuseppe), Angera (Italie), 28-12-33. — 19306×51—25.

BODIO (Carmen), Montlebon (Doubs), 19-06-39. — 19306×51—25.

BOROWIEC (Marie), la Croix-sur-Ourcq (Aisne), 19-10-36. — 8959×51—02.

BOROWIEC (Joseph), Grisolles (Aisne), 09-01-35. — 8959×51—02.

BOROWIEC (Christiane), Rocourt-Saint-Martin (Aisne), 15-01-40. — 8959×51—02.

BOROWIEC (Emillenne), Vendrest (Seine-et-Marne), 19-02-43. — 8959 ×51—02.

CASTEGNARO (Amalia), Calonges (Lot-et-Garonne), 28-08-31. — 19835×50—47.

CASTEGNARO (Joseph), Razimet (Lot-et-Garonne), 08-08-36. — 19835×50—47.

CASTEGNARO (Marguerite), Clairac (Lot-et-Garonne), 11-05-40. — 19835×50—47.

CASTEGNARO (Bernadette), Villeneuve (Lot-et-Garonne), 05-02-42. — 19835×50—47.

CASTEGNARO (Lise), Villeneuve (Lot-et-Garonne), 03-03-43. — 19835 ×50—47.

CASTEGNARO (Lucien), Montpezat (Lot-et-Garonne), 24-10-45. — 19835×50—47.

CASU (Adrienne), Souk el Khemis (Tunisie), 09-11-38. — 4801×52—96.

CORVINI (Martin), Humbecourt (Haute-Marne), 06-11-33. — 714×52—51.

CORVINI (Giuseppe), Humbecourt (Haute-Marne), 17-04-35. — 714 ×52—51.

CORVINI (Thérèse), Saint-Dizier (Haute-Marne), 11-10-38. — 714×52 —51.

COSTOVICI (Dan-Gabriel), Bucarest (Roumanie), 28-02-41. — 1128 ×52—75.

DEZA (Angella), Dieulivol (Gironde), 05-07-39. — 10×51—47.

DI MARCO (Catherine), Tunis, 08-01-35. — 9429×52—96.

DIRATZONIAN (Suzanne), Uzès (Gard), 09-09-43. — 102661×10—13.

DIRATZONIAN (Roger), Uzès (Gard), 28-10-45. — 102661×10—13.

FLUDER (Michel), Moussy (Nièvre), 23-09-47. — 19208×51—58.

FLUDER (Bernard), Nevers (Nièvre), 11-09-34. — 19208×51—58.

FLUDER (Hélène), Nevers (Nièvre), 08-10-39. — 19208×51—58.

FLUDER (Jean-Pierre), Moussy (Nièvre), 19-03-50. — 19208×51—58.

GAWRONSKI (Joseph), Tart-le-Bas (Côte-d'Or), 26-03-12. — 1363 51—21.

INNEDJIAN (Jacques), Paris, 10-01-38. — 19962×50—75.

KOMAREK (Bronislawa), Sissonne (Aisne), 23-11-35. — 2441×51—02.

KOMAREK (Jean), Laval (Mayenne), 06-07-40 .— 2441×51—02.

KOSTRZEWA (Marjanna), Takomysli (Pologne), 21-09-31. — 19578 ×51—02.

KOSTRZEWA (Hélène), Mortefontaine (Aisne), 18-09-38. — 19578 ×51—02.

KOSTRZEWA (Stacha), Mortefontaine (Aisne), 07-10-42. — 19578 ×51—02.

KOSTRZEWA (Geneviève), Mortefontaine (Aisne), 10-10-47. — 19578 ×51—02.

KOSTRZEWA (Jean), Mortefontaine (Aisne), 13-03-50. — 19578×51—02.

KROL (Monique), Fontaines (Yonne), 19-11-39. — 18118×51—89.

LEPCZYNSKI (François), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 30-06-32. — 16096×51—62.

LEPCZYNSKI (Maria), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 29-07-33. — 16096×51—62

LEWICKI (Stanislas), Marolles (Oise), 27-07-35. — 19171×50—60.

LEWICKI (Marie), Marolles (Oise), 09-01-38. — 19171×50—60.

LEWICKI (Jean), Marolles (Oise), 15-12-39. — 19171×50—60.

LOPEZ (Anne-Marie), Blida (Algérie), 17-03-44. — 21113×50—91.

MAVILLA (Marguerite), Fondouk Djedid, 26-03-31 .— 6635×52—96.

NABHAN (Antoine), Beyrouth (Liban), 11-01-44. — 11996×51—92.

NABHAN (Thérèse), Beyrouth (Liban), 18-11-41. — 11996×51—92.

OLOGNERO (Jean), Montgiscard (Haute-Garonne), 14-02-44. — 25691 ×38—31.

OLOGNERO (Roland), Montgiscard (Haute-Garonne), 07-12-50. — 25691 ×39—31.

OLOGNERO (René), Montgiscard (Haute-Garonne), 27-12-18. — 25691 ×39—31.

OMS (André), Narbonne (Aude), 06-05-51 — 2619×51—11.

OMS (Carmen), Hospitalet (Espagne), 19-01-16. — 2619×51—11.

OMS (Francis), Narbonne (Aude), 23-11-37. — 2619×51—11.

OMS (Jeannine), Narbonne (Aude), 23-01-50. — 2619×51—11.

OSMY (Hélène), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 26-08-50. — 12247 ×51—62.

PALUSZKIEWICZ (Wanda), Saint-Avold (Moselle), 25-03-36. — 11089 ×51—57.

PENALVER (Manuel), Oujda (Maroc), 19-06-36. — 11181×51—95.

PENALVER (Emile), Oujda (Maroc), 25-09-41. — 11181×51—95.

PESENTI (Nella), Bordeaux (Gironde), 24-12-47. — 2142×51—33.

PESENTI (Clara), Ordonnac (Gironde), 26-06-49. — 2142×51—33.

PESENTI (Pierre), Ordonnac (Gironde), 06-05-51. — 2142×51—33.

REKAWIECKI (Zofia), Soucelles (Maine-et-Loire), 18-06-33. — 16526 ×51—49.

REKAWIECKI (Marie), Soucelles (Maine-et-Loire), 13-10-34. — 16526 ×51—49.

REKAWIECKI (Jacqueline), Angers (Maine-et-Loire), 20-08-37. — 16526 ×51—49.

REKAWIECKI (Stanis), Angers (Maine-et-Loire), 17-11-38. — 16526 ×51—49.

REKAWIECKI (Joseph), Saint-Sylvain-d'Anjou (Maine-et-Loire), 18-10-40. — 16526×51—49.

REKAWIECKI (Christiane), Saint-Sylvain-d'Anjou (Maine-et-Loire), 17-06-45. — 16526×51—49.

ROSSITTO (Gabriel), Rabat (Maroc), 06-11-40. — 7101×52—95.

ROSSITTO (Jeanne), Rabat (Maroc), 22-02-32. — 7101×52—95.

ROSSITTO (Joseph), Rabat (Maroc), 17-09-43. — 7101×52—95.

RUIZ (Maria), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-03-17. — 22776 ×36—13.

STADNYK (Jean-Paul), Livry-sur-Vesle (Marne), 02-10-39. — 20113 ×51—51.

STADNYK (Michel), Ludes (Marne), 03-11-40. — 20113×51—51.

STADNYK (Pierre), Ludes (Marne), 29-01-11. — 20113×51—51.
SYSZKA (Edouard), Colombelles (Calvados), 22-11-38. — 35905×16—14.
SYSZKA (Boleslaw), Colombelles (Calvados), 29-05-13. — 35905×16—14.
SYSZKA (André), Mondeville (Calvados), 30-12-18. — 35905×16—14.
TERZO (Vincent), Bordighera (Italie), 02-11-32. — 21113×17—13.
ZMYSLONY (Geneviève), Reims (Marne), 27-05-36 — 12319×51—51.
ZMYSLONY (Jean-Pierre), Reims (Marne), 30-08-37. — 12319×51—51.
ZMYSLONY (Christian), Lavannes (Marne), 13-09-38. — 12319×51—51.
ZMYSLONY (Françoise), Lavannes (Marne), 20-12-39. — 12319×51—51.
ZMYSLONY (Henri), Lavannes (Marne), 17-01-41. — 12319×51—51.
ZMYSLONY (Romain), Lavannes (Marne), 11-01-42. — 12319×51—51.
ZMYSLONY (Guy), Caurel (Marne), 26-05-51. — 12319×51—51.
ZORZI (Lucette), Sainte-Maxime-sur-Mer (Var), 02-12-18. — 8811×39—83.
ZORZI (Jean), Sainte-Maxime-sur-Mer (Var), 05-06-52. — 8811×39—83.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

JUGEMENTS D'ABSENCE

Jugements préparatoires d'absence.

Par jugement en date du 10 juin 1952, le tribunal de première instance de Châtellerault a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Gillet (Marcel-Angel-Victor), coiffeur, né à Châtellerault (Vienne) le 26 mai 1892, fils de Joseph et de Porcher (Angéline), époux divorcé de Anne Dubois, domicilié à Châtellerault, rue Bourbon, n° 23, disparu durant mars 1943.

Par jugement en date du 6 juin 1952, le tribunal de première instance de la Seine a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Ducroux (Paul-Emile), fils d'Emile-Isidore Ducroux et de Laure-Marie Vignoulle, son épouse, né à Trelon (Nord) le 3 février 1883, veuf d'Emma-Marie-Hortense-Madeleine Serouze, domicilié en dernier lieu 8, avenue Constant-Coquelin, à Paris, disparu depuis le 19 octobre 1941.

Par jugement en date du 21 mai 1952, le tribunal de première instance de Marseille a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Lucien Bernereau, né le 17 mars 1864 à Château-Guibert (Vendée), veuf de Victorine Fonteneau, domicilié à Marseille, navigateur, disparu depuis 1905.

REQUETES

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Lyon en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

1° Levy (Joseph), né le 20 septembre 1909 à Constantinople (Turquie), demeurant à Lyon, 21, rue Paul-Bert, arrêté le 5 mars 1941 à Lyon, interné à Lyon, transféré à Drancy, déporté le 27 mars 1944 à Auschwitz (Pologne);

2° Dverine (Salomon), né le 22 décembre 1908 à Genève (Suisse), demeurant à Lyon, 102, rue du Perron, arrêté à Lyon le 5 juillet 1941, détenu au camp du Vernet (Ariège) jusqu'au 21 septembre 1942, déporté à Auschwitz le 25 septembre 1942 et non rentré à ce jour;

3° Hipszer (David), né le 18 mars 1900 à Alexandrow (Pologne), et Hipszer, née Wasserman (Sima), née le 1er mai 1904 à Tarnow (Pologne), demeurant 29, avenue Henri-Barbusse, à Villeurbanne (Rhône), arrêtés le 26 août 1942 à Lyon, internés au camp de Vénissieux (Rhône), déportés le 29 août 1942 pour une destination inconnue.

Une requête a été présentée à M. le procureur de la République près le tribunal de Strasbourg en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

1° Jules-Jean Stein, arrêté à Paris en 1940, déporté à Auschwitz le 27 mars 1942, et n'ayant plus reparu depuis;

2° Gedale Cytrynowicz, né le 6 février 1900 à Opoczno (Pologne), et de Maurice Cytrynowicz, né le 25 octobre 1923 à Altona-Hambourg (Allemagne), internés à Drancy, et déportés à Lublin (Pologne), le 6 mars 1943.

Une requête a été présentée à M. le procureur de la République près le tribunal de Lyon en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Sadek (Abram), né le 15 mars 1916 à Varsovie (Pologne), fils de Tobie et de Charva Eukier, époux de Félicie Ferus, commerçant, domicilié à Lyon, 19, rue du Doyenné, arrêté le 2 juin 1942 sous l'occupation allemande, a été interné à la prison du Puy (Loire), s'est évadé le 2 octobre 1943 et n'a plus reparu depuis.

Une requête a été présentée à M. le procureur de la République près le tribunal d'Aix en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Haas (Ladislas), né le 5 avril 1903 à Pecs [arrondissement de Baranya (Hongrie)], de Samuel et Roth (Irma), marié à Haasz (Rose-Elisabeth), sans domicile connu en France, interné en dernier lieu au camp de Caronte, près de Martigues, serait décédé au camp d'Auschwitz (Pologne) où il avait été déporté le 20 novembre 1943 venant du camp de Drancy.

Une requête a été présentée à M. le procureur de la République près le tribunal d'Argentan en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Robert (Jacques-Albert), né à Paris (13e) le 11 septembre 1919, fils de Robert (Armand) et de Comte (Albertine), célibataire, domicilié à Echauffour, disparu depuis le 31 mai 1945 par suite de faits de guerre.

Une requête a été présentée à M. le procureur de la République près le tribunal de Châteaudun en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Galerne (Louis), né le 11 décembre 1906 à Ouzouer-le-Doyen (Loir-et-Cher), domicilié à Châteaudun, prisonnier de guerre au stalag 1 A sous le matricule 24695, disparu depuis le mois de mars 1941.

Une requête a été présentée à M. le procureur de la République près le tribunal de Soissons en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Biegacz (Abram), né le 10 mars 1895 à Srydlowice (Pologne) et de Biegacz (Samuel), né le 20 avril 1922 à Srydlowice (Pologne), de nationalité polonaise, domiciliés à Soissons, 20, rue de Richebourg, disparus depuis le 29 juillet 1942, date de leur départ du camp de Drancy à destination d'Auschwitz (Pologne).

Une requête a été présentée à M. le procureur de la République près le tribunal de la Seine, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Alexandrine (Victor), né à Rostov-sur-Don (Russie), le 28 janvier 1899, fils de Michel et de Sekreteff (Sophie), époux de Kostrukoff (Valentine), domicilié à Paris, 16, rue Desnouettes, enlevé en mai 1944, de l'usine du garage Saint-Didier à Paris où il avait exécuté un sabotage au profit de la résistance, disparu à Linz (Autriche).

Une requête a été présentée à M. le procureur de la République près le tribunal de la Seine, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Bazoche (Georges-Henri-Lucien), né à Château-Thierry (Aisne), le 10 juin 1908, fils de Charles et de Debourge (Blanche), époux de Ducasse (Marguerite), domicilié à Levallois-Perret, 156, rue Juliette, parti de son domicile le 4 novembre 1940 comme travailleur volontaire en Allemagne; avait contracté un engagement à la L. V. F. en 1943.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif à la mise en vente par l'Imprimerie nationale de la « Nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ».

L'Imprimerie nationale procède actuellement à l'impression de la « Nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat » prévue par la circulaire interministérielle n° 1290 SE-L/C 2729 en date du 3 juillet 1952 du ministère des finances et des affaires économiques (direction de la comptabilité publique).

Cet ouvrage sera présenté sous reliure mobile, la mise à jour devant s'opérer par substitution de feuillets.

Le prix de vente de la première partie de la nomenclature (trois titres sur les sept que comprendra l'ouvrage), y compris la fourniture de la reliure mobile, sera fixé à 120 F pour les commandes qui parviendront à l'Imprimerie nationale, service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, à Paris (15e), avant le 30 septembre 1952.

Les frais de port et d'emballage seront toutefois décomptés en sus.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS.

TABLEAU PAR GROUPEMENTS

IMPORTATIONS

Mois d'août des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation,	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	3.055.518	3.116.882	9.544	3.126.426	25.195	132	25.327	25.798	93	25.891
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	676.538	301.015	111.119	412.134	30.105	3.615	33.720	20.465	3.289	23.754
D'origine agricole	249.757	121.016	36.843	157.859	22.857	4.900	27.757	12.640	2.416	15.056
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	29.371	15.107	5	15.107	430	6	436	137	5	137
D'origine agricole	27.222	2.202	9.584	11.786	389	573	962	108	323	431
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	22.675	23.081	273	23.354	9.373	50	9.423	8.535	33	8.568
Pour l'agriculture	2.704	2.764	33	2.797	795	6	801	1.014	14	1.028
Produits de consommation:										
Durables	5.116	2.353	100	2.453	2.535	66	2.601	1.595	71	1.666
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	253.369	87.446	202.355	289.801	9.139	14.565	23.704	7.816	16.676	24.492
Autres	7.395	4.213	1.322	5.535	3.538	488	4.026	2.198	269	2.467
Total	4.299.565	3.676.079	371.173	4.047.252	104.356	24.401	128.757	80.306	23.184	103.490

Huit premiers mois des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation,	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952.			1951.			1952.		
		Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Energie	19.713.505	24.637.742	108.415	24.746.157	154.732	380	155.112	216.817	1.122	217.939
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	4.994.949	3.453.350	1.247.107	4.700.457	214.050	31.662	245.712	254.167	35.682	289.849
D'origine agricole	1.260.391	949.261	320.199	1.269.460	229.207	34.203	263.410	165.735	26.126	191.861
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	295.197	321.207	4.883	326.090	4.608	39	4.647	5.348	51	5.399
D'origine agricole	248.418	83.379	38.379	121.658	6.507	2.365	8.872	4.352	1.337	5.689
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	197.014	239.935	3.188	243.123	69.397	516	69.913	76.663	417	77.080
Pour l'agriculture	24.992	22.900	234	23.134	6.797	28	6.825	7.852	67	7.919
Produits de consommation:										
Durables	45.649	25.888	896	26.784	17.764	526	18.290	16.538	647	17.185
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	3.183.336	1.656.917	2.264.649	3.921.566	88.870	144.627	233.497	106.879	169.585	276.464
Autres	52.507	45.943	5.882	51.825	29.937	2.078	32.015	26.193	1.439	27.632
Total	30.015.928	31.436.422	3.993.832	35.430.254	821.869	216.424	1.038.293	889.544	236.473	1.117.017

DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

— 2e DIVISION. — 3e BUREAU. — STATISTIQUE COMMERCIALE

D'UTILISATION. — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois d'août des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952			1951.			1952		
		Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	1.044.100	989.164	170.124	1.159.288	7.067	1.191	8.558	8.516	2.293	10.809
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	1.638.591	1.210.772	157.218	1.367.990	27.209	8.757	35.966	25.241	7.570	32.811
D'origine agricole	140.655	45.092	18.377	63.469	4.772	778	5.550	4.062	399	4.461
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	124.942	101.916	6.118	108.034	968	475	1.443	1.064	266	1.330
D'origine agricole	20.893	35.159	322	35.481	560	17	577	1.025	14	1.039
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	83.323	44.107	16.383	60.490	8.280	7.955	16.235	9.341	6.294	15.635
Pour l'agriculture	3.868	1.483	1.313	2.796	555	382	937	480	358	838
Produits de consommation:										
Durables	24.887	7.387	11.272	18.659	4.631	5.488	10.119	3.930	5.238	9.168
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	113.948	99.730	65.828	165.558	5.366	5.631	10.997	5.933	5.648	11.581
Autres	27.518	4.842	19.064	23.906	7.308	13.569	20.877	5.545	11.762	17.307
Total	3.222.725	2.539.952	466.319	3.006.271	66.716	44.543	111.259	65.137	39.842	104.979

Huit premiers mois des années 1951 et 1952.

DÉSIGNATION DES GROUPEMENTS d'utilisation.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
	1951.	1952			1951.			1952		
		Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total	Pays étrangers	France d'outre-mer	Total.
Energie	7.300.528	7.320.501	1.315.123	8.635.624	40.580	11.575	52.155	59.649	16.772	76.421
Matières premières et demi-produits:										
Pour l'industrie:										
D'origine industrielle	13.905.954	10.129.767	1.785.872	11.915.639	262.232	62.555	324.807	212.571	88.198	300.769
D'origine agricole	1.303.196	417.166	189.497	606.663	58.582	4.750	63.332	37.456	4.649	41.805
Pour l'agriculture:										
D'origine industrielle	1.040.672	949.778	118.225	1.068.003	8.563	3.029	11.592	10.151	4.362	14.457
D'origine agricole	341.632	357.834	13.978	371.812	5.725	467	6.192	9.650	478	10.128
Moyens d'équipement:										
D'origine industrielle:										
Pour l'industrie	757.506	308.341	241.675	550.016	60.256	60.708	120.964	71.650	69.391	141.041
Pour l'agriculture	37.531	18.347	15.711	34.061	5.320	3.021	8.341	5.229	4.022	9.251
Produits de consommation:										
Durables	224.766	72.258	125.073	197.331	42.066	41.498	83.564	37.245	52.670	89.915
Non durables:										
Pour l'alimentation humaine	1.634.595	455.060	610.278	1.065.338	76.595	47.712	124.307	41.450	53.170	97.620
Autres	216.760	42.382	160.398	202.780	68.844	100.192	169.036	48.358	107.555	155.913
Total	26.763.141	20.071.434	4.575.833	24.647.267	628.883	335.407	964.290	536.112	401.208	937.320

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TABLEAU PAR GRANDES

IMPORTATIONS

Mois d'août 1952.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Août 1952.		Juillet 1952.		Août 1952		Juillet 1952.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	8.223	3.981	5.678	5.762	2.459	756	1.021	1.091
Céréales	12.165	5.265	183.769	2.150	1.711	246	7.936	90
Autres produits du règne végétal	21.391	73.022	21.196	93.485	2.651	7.352	2.097	8.655
Corps gras, cires	3 715	9.308	2.127	10.931	459	1.525	331	1.889
Produits des industries alimentaires. — Boissons — Tabacs	24.315	137.448	23.583	129.458	2.251	8.351	1.947	8.593
Houilles crues, cokes, agglomérés, lignites, etc	1.089.489	3.120	1.161.728	7.780	7.709	37	8.517	97
Produits pétroliers	2.031.997	6.421	1.732.259	12.545	18.305	55	16.290	107
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	219.866	100.113	233.292	99.741	2.541	1.037	2.752	1.193
Produits chimiques	8.076	68	11.006	189	973	9	1.190	5
Produits des industries parachimiques	5.874	457	3.991	736	1.167	156	1.208	170
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	6.611	1.626	8.623	3.004	2.221	1.061	2.279	727
Cuirs et peaux. — Ouvrages en ces matières	4.807	1.060	4.117	1.045	1.908	278	1.487	292
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	85.162	17.826	112.599	16.782	2.128	617	2.689	661
Papier et ses applications	27.777	401	60.547	335	1.881	23	3.734	33
Matières premières textiles	28.106	2.950	46.922	3.126	8.591	827	13.985	837
Filés, fils et ficelles	331	130	573	102	223	20	277	7
Tissus et autres articles textiles	536	49	388	39	509	58	461	48
Articles confectionnés en tissus — Bonneterie	1.099	317	1.219	252	211	39	252	35
Chaussures, chapeaux, articles de mode	73	13	105	9	68	9	130	8
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	9.038	5	12.592	13	351	»	374	3
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	21	1	27	9	4.211	24	7.111	36
Métaux communs	24.319	4.391	25.962	6.347	6.146	646	5.374	1.182
Ouvrages en métaux	1.254	67	1.081	53	387	12	328	18
Machines et appareils	10.181	9	13.013	58	6.705	5	7.567	20
Construction électrique	1.633	56	1.911	159	1.186	18	1.426	34
Matériel de transport	13.719	25	9.189	459	2.331	13	2.800	30
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	107	»	101	»	429	»	507	»
Instruments de musique	35	»	22	»	65	»	43	8
Armes et munitions	8	»	31	»	21	»	9	2
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	32	8	119	1	49	4	52	1
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	24	1	25	1
Colis postaux	2	»	»	1	3	»	»	1
Total	3.676.079	371.173	3.677.712	391.575	80.306	23.184	94.232	25.865

CATEGORIES DE MARCHANDISES

EXPORTATIONS

Mois d'août 1952.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Août 1952.		Juillet 1952.		Août 1952.		Juillet 1952.	
	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer	Pays étrangers	France d'outre-mer
Animaux vivants. — Viandes, poissons, produits de laiterie, etc.	3.318	3.516	4.291	4.188	839	824	945	878
Produits du règne végétal	100.316	21.105	33.325	16.669	3.628	4.117	962	997
Corps gras, cires	1.639	2.694	1.657	2.856	327	380	303	422
Boissons	9.811	18.981	13.218	24.928	1.862	993	2.206	1.244
Produits des industries alimentaires. — Tabacs	27.843	23.283	30.932	28.806	1.215	2.501	1.396	3.007
Produits minéraux	1.914.136	241.332	1.812.503	257.738	10.280	2.855	8.838	2.898
Produits chimiques	22.532	8.883	28.087	8.967	1.180	333	1.295	425
Produits des industries parachimiques	108.161	12.617	118.569	19.252	3.557	2.002	3.711	2.277
Matières plastiques, caoutchouc et leurs applications	1.191	1.172	1.573	1.661	614	736	813	822
Cuirs et peaux. — Pelleteries et fourrures	1.909	501	3.013	513	1.103	197	1.350	210
Ouvrages en cuir ou en peau	37	118	38	151	204	127	191	89
Bois et ouvrages en bois. — Ameublement. — Liège	72.778	23.953	75.217	25.903	1.285	784	1.332	957
Papier et ses applications	2.563	5.546	3.866	6.637	1.068	976	1.079	1.090
Matières premières textiles	11.699	171	7.264	192	2.663	35	4.192	45
Filés, fils et ficelles	1.097	863	1.650	1.103	1.219	555	2.197	624
Tissus et autres articles	1.537	5.396	1.238	5.403	2.213	5.905	2.391	5.899
Articles confectionnés en tissu. — Bonneterie	2.647	1.519	2.664	1.815	529	832	574	974
Chaussures, chapeaux, articles de mode	82	439	86	522	254	365	246	422
Ouvrages en pierre, produits céramiques, verre	9.770	9.638	9.294	10.374	797	605	822	711
Perles, pierres gemmes, métaux précieux. — Bijouterie	23	6	20	6	7.920	215	5.924	250
Métaux communs	174.632	46.816	171.431	51.559	8.896	2.928	9.172	2.790
Ouvrages en métaux	8.852	12.314	8.344	14.273	1.257	2.098	1.242	2.415
Machines et appareils	11.990	6.109	10.550	7.504	5.077	2.871	4.739	3.409
Construction électrique	1.524	3.571	1.569	3.617	1.408	2.158	1.379	2.456
Voitures automobiles, cycles, etc.	4.872	6.989	6.919	8.541	2.213	3.285	2.873	4.065
Autre matériel de transport	14.023	1.661	7.768	3.061	1.538	464	1.449	722
Instruments de mesure et scientifiques. — Horlogerie	163	234	194	333	560	401	752	438
Instruments de musique	63	104	84	75	126	76	184	70
Armes et munitions	24	56	45	100	51	50	48	80
Produits divers (tabletterie, jouets, etc.)	173	464	166	381	217	251	236	224
Objets d'art et de collection	»	»	»	»	166	2	151	4
Colis postaux	195	2.506	160	1.835	791	2.861	619	2.459
Total	2.539.952	466.319	2.355.735	508.963	65.137	39.812	63.611	43.092

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS. — COMMERCE SPECIAL

Résultats du mois d'août 1952.

Comparaison avec l'année antérieure.

I. — Pays étrangers.

	QUANTITES (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Août 1951.	Août 1952.	Août 1951.	Août 1952.
Importations	3.876	3.676	104,4	80,3
Exportations	2.727	2.540	66,7	65,1
Balance « Pays étrangers »	— 1.149	— 1.136	— 37,7	— 15,2
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			64 p. 100.	81 p. 100.

II. — France d'outre-mer.

	QUANTITES (EN MILLIERS DE TONNES)		VALEURS (EN MILLIARDS DE FRANCS)	
	Août 1951.	Août 1952.	Août 1951.	Août 1952.
Importations	424	371	24,4	23,2
Exportations	496	466	44,6	39,9
Balance « France d'outre-mer »	+ 72	+ 95	+ 20,2	+ 16,7
Les importations ont été compensées par les exportations à concurrence de			183 p. 100.	172 p. 100.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la trente-cinquième semaine du 23 au 29 août 1952. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1952 — Recettes évaluées	1951 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1952 — En valeur absolue	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue	1951 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.641.200	2.092.867	548.333	26,2	»	»
Bagages et consigne	74.080	62.537	11.543	18,5	»	»
Colis postaux, petits colis	224.090	183.367	40.723	22,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	4.958.610	4.478.114	480.496	10,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.897.980	6.816.885	1.081.095	15,9	»	»

II. — Evaluation des recettes du 29 août 1952.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 juin 1952.	RECETTES évaluées du 1er juillet au 29 août 1952.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 29 août 1952.	RECETTES comptables du 1er janvier au 29 août 1951.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	44.293.382	26.037.620	70.331.002	56.020.638	14.310.364	25,5	»	»
Bagages et consigne	798.422	598.130	1.396.552	1.105.673	290.879	26,3	»	»
Colis postaux, petits colis	6.574.054	1.769.330	8.343.384	6.087.389	2.255.995	37,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	138.299.186	38.656.380	176.955.566	144.522.132	32.433.434	22,4	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	189.965.044	67.061.460	257.026.504	207.735.832	49.290.672	23,7	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ANCIENS ETABLISSEMENTS P. LEBLOND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 50, RUE DES COCHEREAUX, LE MANS

Numéros des 35 obligations 4 1/4 0/0 (émission 1943), sorties au huitième tirage du 29 août 1952 et remboursables au pair, au siège social et aux guichets de la Banque régionale de l'Ouest, le Mans, par **1.000 F** net l'une, **à partir du 15 octobre 1952,** coupon n° 19 et suivants attachés.

26	73	83	103	186	192	196	541	567	568	570	609	610	638
214	248	259	280	352	375	377	646	676	723	738	750	798	799
397	430	465	475	484	536	538							

Les obligations n°s 220, 470, 472, 493, 530, 532, 575, 677, 678, 680 et 708, amorties aux précédents tirages, n'ont pas été présentées au remboursement.

Société des Ateliers et Chantiers de France

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 255.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 19, RUE LOUIS-LE-GRAND
R. C.: Seine n° 13738.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 160 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 10 octobre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

SCHNEIDER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 2.610 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 42, RUE D'ANJOU, A PARIS
R. C.: Seine n° 112622.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1915 de 5.000 F Schneider et Cie sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 687 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 25 novembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le gérant.

Société anonyme ETABLISSEMENTS LAUBIN

SIÈGE SOCIAL: PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
R. C.: 177.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Etablissements Laubin a procédé au rachat de vingt obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1946 dont l'amortissement est prévu pour le 1er octobre 1952.

En conséquence, il n'a pas été procédé au tirage au sort en septembre 1952.

L'amortissement de 1951 a été effectué par rachat en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 11 octobre 1946.)*

IMPRIMERIE CHAIX

Imprimerie et librairie centrales des chemins de fer.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 101.562.500 F
SIÈGE SOCIAL: 20, RUE BERGÈRE, A PARIS (9e)
R. C.: Seine n° 52309.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 160 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le neuvième amortissement est prévu pour le 15 septembre 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en août 1952.

Rappel de la série comprenant des obligations sorties en 1948 et non encore remboursées.

1.211 à 1.220

Compagnie Générale Française de Tramways

3, RUE MONCEY, A PARIS
R. C.: Seine n° 50041.

Obligations type spécial 3 0/0.

Numéros des 58 obligations sorties aux 95e et 96e tirages effectués le 1er août 1952, remboursables à partir du 1er septembre 1952, et des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
33	9/52	593	9/50	1.460	9/50
104	»	600	9/52	1.500	9/52
125	9/51	602	»	1.557	»
143	9/52	632	»	1.580	9/51
158	»	650	9/51	1.592	9/50
169	3/34	728	9/52	1.639	9/52
172	9/33	799	»	1.644	9/50
183	9/51	802	9/49	1.651	»
204	9/40	832	9/52	1.660	»
211	9/52	838	9/51	1.661	9/51
229	»	882	9/52	1.662	9/42
239	»	903	3/47	1.685	9/49
240	9/48	906	9/47	1.697	9/50
241	9/52	907	9/52	1.714	9/52
251	3/45	917	9/50	1.752	9/51
258	9/48	950	9/52	1.770	9/45
260	9/51	956	3/47	1.797	9/49
281	9/43	964	9/52	1.808	9/52
348	9/52	1.009	9/52	1.824	»
397	»	1.015	9/50	1.843	9/51
415	»	1.018	9/47	1.870	9/52
424	»	1.024	9/51	1.897	»
426	»	1.067	9/50	1.950	»
436	»	1.070	3/48	1.962	»
438	»	1.102	9/52	1.969	»
461	»	1.127	»	1.995	9/50
479	9/51	1.137	»	2.025	9/52
514	9/52	1.165	9/51	2.034	»
526	»	1.220	9/43	2.057	9/51
527	9/51	1.325	9/52	2.076	9/52
528	9/50	1.347	»	2.085	»
541	»	1.348	»	2.093	»
542	9/52	1.390	»	2.107	9/49
570	»	1.391	»	2.115	9/52
573	»	1.392	3/48	2.120	»
574	9/50				

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC ORIENTAL

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 110 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/4 0/0.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 de 1.000 F, la Compagnie des chemins de fer du Maroc oriental a racheté en Bourse le nombre d'obligations dont l'amortissement était prévu pour 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

Liste des obligations remboursables à partir du 1er octobre qui a suivi le tirage.

TITRES REGROUPÉS

TITRES BLEUS 3 0/0 1949

Obligations de 5.000 F. — Tirages antérieurs: néant.

Tirage du 1er septembre 1952. — Remboursables par 4.748 F.

71.197 à 71.252

Coupures d'appoint de 500 F.

Tirage 1950: 475 F.

80.654 à 80.657 — 80.662 à 80.667 — 80.672 à 80.682 — 80.685 à 80.710
80.725 à 80.726 — 80.728 à 80.734 — 80.743 à 80.754

Tirage 1951: 475 F.

80.941 et 80.945 — 80.955 à 80.967 — 80.971 à 80.977 — 80.985 à 80.989
80.999 à 81.001 — 81.005 à 81.011 — 81.017 à 81.025 — 81.032 à 81.062

Tirage du 1er septembre 1952. — Remboursables par 475 F.

75.711 à 75.766 — 75.770 à 75.794 — 75.800 à 75.816 — 75.830 et 75.831
75.833 à 75.855 — 75.864 à 75.893

TITRES ROUGES 3 0/0 1949

Obligations de 5.000 F.

Tirage 1950: 4.749 F.

187.328

Tirage 1951: 4.749 F.

182.049 à 182.054 — 182.057 à 182.067 — 182.080 à 182.094 — 182.106 et 182.107 — 182.110 à 182.123 — 182.170 — 182.187 à 182.192 — 182.195 — 182.208 à 182.215 — 182.222 à 182.225.

Tirage du 1er septembre 1952. — Remboursables par 4.749 F.

186.341 à 186.511

Coupures d'appoint de 500 F.

Tirage 1950: 475 F.

201.536 à 201.541 — 201.552 — 201.555 et 201.556
201.563 et 201.564 — 201.618

Tirage 1951: 475 F.

202.592 à 202.605 — 202.608 à 202.610 — 202.620 à 202.627 — 202.634 à 202.650 — 202.656 — 202.664 à 202.671 — 202.680 à 202.688 — 202.704 à 202.706 — 202.709 à 202.717 — 202.727 à 202.746 — 202.752 — 202.758 et 202.759.

Tirage du 1er septembre 1952. — Remboursables par 475 F.

201.384 à 201.393 — 201.395 à 201.435 — 201.442 à 201.445
201.451 à 201.522 — 201.525 à 201.540

TITRES BRUNS 5 0/0 1949

Obligations de 5.000 F. — Tirages antérieurs: néant.

Tirage du 1er septembre 1952. — Remboursables par 4.753 F.

71.302 à 71.569

Coupures d'appoint de 500 F.

Tirage 1950: 475 F.

105.579 à 105.606 — 105.608 à 105.610 — 105.615 à 105.618

Tirage 1951: 475 F.

101.217 à 101.256

Tirage du 1er septembre 1952. — Remboursables par 475 F.

107.727 à 107.746 — 107.752 à 107.771

TITRES NON REGROUPES

TITRES JAUNES 3 0/0 1856

TIRAGES ANTÉRIEURS ET TIRAGE DU 1er SEPTEMBRE 1952

Taux de remboursement (impôt déduit).

Tirage 1935: 481,50 F au nominatif; 476,70 F au porteur. — Tirage 1938: 466,40 F. — Tirage 1939: 465,10 F. — Tirage 1940: 476,70 F au nominatif; 465,10 F au porteur. — Tirage 1941: 461,20 F. — Tirage 1942: 461,20 F. — Tirage 1943: 461,20 F. — Tirage 1944: 461,20 F. — Tirage 1945: 461,20 F. — Tirage 1946: 461,20 F. — Tirage 1947: 461,20 F. — Tirage 1948: 461,20 F. — Tirage 1949: 477 F. — Tirage 1950: 477 F. — Tirage 1951: 477 F. — Tirage 1952: 477 F.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
30	52	1.459	50	3.085	50
62	51	1.523	52	3.089	51
188	51	1.544	52	3.124	52
204	49	1.555	52	3.145	51
202	52	1.558	52	3.154	51
276	50	1.563	50	3.177	52
277	52	1.569	51	3.200	52
279	52	1.582	43	3.206	51
282	47	1.586	52	3.213	52
288	52	1.598	52	3.227	52
289	52	1.622	52	3.230	52
297	50	1.634	52	3.236	52
303	48	1.632	52	3.246	52
313	50	1.654	52	3.277	52
321	51	1.665	52	3.278	46
336	52	1.669	48	3.292	51
357	50	1.709	51	3.305	52
384	46	1.731	51	3.309	51
391	52	1.738	51	3.324	52
421	52	1.740	52	3.325	51
482	50	1.743	52	3.333	49
507	52	1.746	52	3.341	51
513	52	1.749	51	3.366	52
524	50	1.756	52	3.382	49
578	49	1.776	52	3.393	52
581	52	1.825	52	3.402	52
582	42	1.826	52	3.437	52
583	45	1.870	51	3.445	52
592	38	1.875	52	3.452	52
595	41	1.893	52	3.477	50
616	51	1.994	52	3.513	52
634	52	1.993	52	3.557	52
650	52	2.014	52	3.608	52
653	50	2.037	51	3.644	49
684	50	2.038	52	3.656	52
706	50	2.045	52	3.684	51
743	52	2.068	52	3.706	52
751	52	2.088	52	3.745	52
763	52	2.109	52	3.770	52
776	44	2.135	51	3.796	51
780	52	2.155	52	3.799	52
783	52	2.163	52	3.804	52
819	52	2.190	50	3.822	49
820	51	2.196	50	3.841	52
823	52	2.203	52	3.844	50
831	52	2.242	52	3.854	52
845	52	2.295	52	3.859	52
861	51	2.315	52	3.865	50
870	52	2.351	52	3.866	50
876	52	2.367	43	3.876	51
878	50	2.399	52	3.933	52
892	51	2.443	52	3.934	51
904	52	2.464	52	3.956	52
954	52	2.498	52	3.965	52
962	52	2.511	52	3.973	52
965	50	2.525	52	3.990	52
968	52	2.545	52	4.038	48
971	52	2.554	52	4.056	52
979	52	2.574	52	4.084	52
983	52	2.691	35	4.089	52
994	52	2.700	51	4.148	49
1.010	52	2.708	52	4.189	52
1.035	52	2.725	52	4.202	49
1.145	52	2.756	52	4.224	52
1.161	52	2.761	51	4.274	52
1.270	49	2.772	52	4.292	52
1.299	48	2.791	52	4.303	51
1.303	50	2.794	52	4.308	52
1.309	52	2.798	52	4.310	52
1.319	52	2.841	53	4.326	52
1.324	45	2.850	52	4.356	52
1.326	47	2.916	50	4.381	51
1.327	43	2.929	52	4.393	51
1.330	44	3.020	52	4.403	52
1.338	52	3.033	50	4.444	52
1.443	52	3.066	51		

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
4.472	52	6.465	52	8.554	52	10.481	52	12.778	48	14.889	52
4.476	52	6.468	52	8.564	51	10.550	47	12.822	52	14.912	52
4.483	48	6.504	52	8.569	47	10.567	52	12.843	52	14.918	52
4.498	52	6.509	50	8.570	51	10.658	52	12.846	48	14.941	52
4.516	52	6.515	49	8.611	52	10.662	52	12.849	50	14.958	52
4.540	50	6.524	52	8.682	52	10.684	52	12.852	52	14.962	52
4.548	43	6.531	52	8.732	49	10.705	51	12.853	51	15.030	52
4.564	52	6.572	49	8.763	52	10.737	52	12.882	51	15.127	52
4.608	52	6.591	52	8.800	52	10.759	52	12.941	52	15.197	52
4.611	52	6.606	52	8.830	52	10.772	51	12.964	47	15.247	52
4.615	51	6.613	52	8.843	48	10.864	51	12.976	52	15.262	52
4.639	52	6.629	52	8.863	52	10.951	52	12.978	52	15.335	52
4.702	49	6.630	46	8.948	52	10.973	49	12.998	52	15.347	52
4.731	52	6.643	52	8.962	52	10.974	50	13.034	51	15.405	52
4.738	46	6.649	52	8.975	52	10.993	52	13.073	52	15.416	52
4.741	52	6.652	52	9.001	52	11.000	52	13.093	52	15.427	52
4.749	44	6.748	52	9.006	52	11.008	52	13.098	52	15.435	52
4.859	50	6.752	52	9.052	52	11.048	52	13.118	52	15.470	52
4.861	50	6.793	52	9.057	52	11.066	49	13.125	52	15.478	52
4.884	52	6.795	52	9.066	52	11.093	51	13.134	52	15.491	52
4.919	52	6.847	52	9.068	53	11.125	52	13.148	48	15.514	52
4.937	52	6.851	52	9.098	49	11.141	52	13.150	52	15.562	52
4.939	51	6.910	51	9.102	52	11.144	51	13.152	47	15.598	52
5.004	52	6.911	46	9.107	52	11.165	52	13.167	52	15.601	52
5.006	52	6.953	52	9.116	51	11.170	52	13.226	52	15.609	52
5.016	46	6.995	46	9.124	50	11.174	52	13.265	52	15.662	52
5.042	52	7.058	52	9.138	51	11.200	52	13.289	52	15.715	52
5.080	52	7.061	52	9.149	47	11.228	52	13.369	51	15.732	52
5.125	48	7.070	52	9.194	51	11.229	52	13.378	49	15.849	52
5.135	52	7.074	50	9.202	52	11.249	52	13.380	52	15.863	52
5.143	52	7.148	52	9.238	47	11.258	52	13.398	48	15.936	52
5.160	47	7.169	49	9.239	51	11.270	52	13.428	52	15.951	52
5.161	44	7.180	52	9.243	52	11.294	50	13.487	52	15.957	52
5.162	46	7.208	52	9.244	52	11.308	50	13.516	50	15.958	52
5.179	52	7.248	52	9.255	52	11.365	52	13.540	51	16.030	52
5.186	52	7.249	52	9.284	51	11.393	52	13.554	52	16.085	52
5.196	52	7.258	52	9.292	52	11.401	48	13.557	51	16.120	52
5.204	52	7.347	52	9.312	51	11.439	52	13.564	51	16.142	52
5.222	52	7.380	52	9.319	50	11.450	50	13.577	52	16.188	52
5.226	52	7.435	52	9.324	52	11.475	51	13.623	52	16.218	52
5.236	51	7.458	50	9.383	49	11.507	47	13.644	52	16.226	52
5.326	52	7.497	52	9.384	47	11.534	51	13.649	49	16.240	52
5.330	52	7.498	52	9.397	52	11.538	43	13.663	52	16.254	52
5.335	52	7.513	52	9.435	52	11.616	49	13.665	51	16.292	52
5.394	52	7.537	46	9.441	52	11.623	52	13.682	52	16.338	52
5.508	51	7.565	50	9.478	51	11.640	52	13.698	49	16.444	52
5.515	52	7.572	51	9.479	52	11.665	51	13.699	49	16.503	52
5.530	51	7.580	52	9.486	51	11.673	52	13.717	52	16.537	52
5.570	49	7.591	49	9.507	40	11.693	51	13.725	52	16.570	52
5.576	52	7.601	52	9.525	51	11.709	52	13.766	52	16.579	52
5.594	52	7.633	51	9.526	46	11.711	43	13.783	52	16.614	52
5.602	52	7.646	52	9.539	48	11.726	49	13.799	52	16.653	52
5.616	52	7.663	49	9.546	52	11.741	52	13.814	49	16.677	52
5.643	35	7.665	49	9.589	52	11.769	52	13.815	52	16.711	52
5.725	52	7.669	49	9.601	49	11.816	52	13.818	49	16.714	52
5.739	52	7.686	52	9.633	52	11.818	52	13.822	52	16.739	52
5.746	52	7.766	52	9.635	52	11.819	51	13.834	52	16.748	52
5.776	47	7.812	52	9.647	51	11.823	52	13.932	52	16.790	52
5.777	40	7.823	48	9.657	52	11.849	45	13.936	52	16.801	52
5.787	40	7.826	50	9.662	52	11.868	52	14.001	52	16.809	52
5.803	52	7.849	51	9.689	52	11.883	48	14.004	52	16.812	52
5.805	52	7.855	52	9.691	52	11.884	52	14.044	52	16.850	52
5.834	52	7.900	52	9.722	52	11.932	47	14.053	52	16.879	52
5.844	49	7.915	52	9.763	52	11.936	52	14.066	52	16.914	52
5.874	52	7.925	51	9.766	49	11.968	52	14.069	52	16.949	52
5.879	52	7.930	52	9.816	52	11.971	50	14.110	52	16.961	52
5.883	51	7.933	52	9.852	52	11.991	52	14.133	52	16.963	52
5.916	50	7.934	51	9.872	52	11.997	51	14.155	52	17.000	52
5.931	52	7.948	52	9.885	51	12.037	52	14.286	52	17.060	52
5.943	52	7.962	52	9.940	52	12.082	52	14.300	52	17.109	52
5.962	52	8.002	52	9.958	52	12.088	52	14.303	52	17.122	52
5.965	52	8.023	39	9.996	52	12.153	52	14.379	52	17.126	52
5.987	52	8.024	40	10.002	52	12.183	52	14.432	52	17.155	52
6.053	52	8.060	52	10.003	52	12.212	52	14.439	52	17.162	52
6.074	51	8.096	52	10.021	51	12.223	51	14.493	52	17.183	52
6.083	51	8.149	51	10.050	52	12.250	47	14.522	52	17.197	52
6.085	50	8.176	49	10.082	52	12.287	52	14.535	52	17.237	52
6.092	52	8.219	51	10.094	48	12.308	52	14.536	52	17.254	52
6.149	48	8.228	50	10.107	52	12.321	52	14.540	52	17.261	52
6.207	52	8.229	42	10.136	52	12.346	51	14.545	52	17.316	52
6.222	52	8.308	52	10.175	52	12.424	52	14.607	52	17.317	52
6.257	48	8.301	52	10.214	52	12.438	52	14.636	52	17.344	52
6.258	47	8.321	52	10.231	52	12.441	52	14.638	52	17.347	52
6.259	42	8.348	51	10.243	44	12.548	52	14.656	52	17.383	52
6.261	44	8.352	50	10.292	52	12.554	52	14.668	52	17.407	52
6.262	48	8.365	52	10.314	52	12.593	50	14.694	52	17.441	52
6.268	49	8.392	52	10.315	52	12.633	44	14.721	52	17.466	52
6.303	52	8.407	52	10.351	52	12.657	52	14.723	52	17.474	52
6.339	49	8.434	52	10.353	52	12.663	51	14.784	52	17.477	52
6.356	52	8.436	52	10.405	53	12.674	52	14.787	52	17.479	52
6.372	51	8.461	49	10.426	52	12.691	51	14.795	52	17.511	52
6.409	52	8.498	46	10.443	48	12.711	50	14.808	52	17.529	52
6.464	50	8.514	52	10.459	49	12.771	52	14.815	52	17.539	52
								14.876	52		

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
17.565	52	18.335	52	18.806	52
17.567	52	18.336	52	18.818	52
17.670	52	18.407	52	18.895	52
17.684	52	18.425	52	18.931	52
17.687	52	18.440	52	18.937	52
17.713	52	18.456	52	18.994	52
17.709	52	18.485	52	19.050	52
17.811	52	18.493	52	19.052	52
17.836	52	18.501	52	19.083	52
17.906	52	18.550	52	19.101	52
17.954	52	18.553	52	19.110	52
17.976	52	18.558	52	19.113	52
17.977	52	18.591	52	19.152	52
17.999	52	18.623	52	19.164	52
18.022	52	18.645	52	19.175	52
18.029	52	18.646	52	19.240	52
18.057	52	18.678	52	19.265	52
18.167	52	18.708	52	19.272	52
18.235	52	18.739	52	19.287	52
18.303	52	18.776	52	19.310	52
18.309	52	18.790	52	19.924	51

TITRES BLEUS 3 0/0 1886

TIRAGES ANTÉRIEURS A 1950

Taux de remboursement (impôt déduit).

Tirage 1927: 474,71 F. — Tirage 1928: 474,78 F. — Tirage 1933: 477,56 F. — Tirage 1934: 476,16 F. — Tirage 1935: 483,30 F. — Tirage 1936: 474,70 F. — Tirage 1938: 477,30 F. — Tirage 1939: 474,80 F. — Tirage 1940: 474,80 F au nominatif; 462,10 F au porteur. — Tirage 1941: 457,90 F. — Tirage 1942: 457,90 F. — Tirage 1943: 457,90 F. — Tirage 1944: 457,90 F. — Tirage 1945: 457,90 F. — Tirage 1946: 457,90 F. — Tirage 1947: 457,90 F. — Tirage 1948: 457,90 F. — Tirage 1949: 475 F.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
14.046	49	31.531	48	45.597	44
14.527	42	31.578	49	46.182	48
14.718	46	32.541	45	46.265	44
14.719	48	32.765	46	46.508	38
14.832	45	32.766	46	46.759	48
14.990	49	32.780	49	47.145	46
15.019	49	32.791	46	47.146	41
15.063	49	32.829	48	47.149	48
15.090	49	33.024	49	47.767	43
15.383	43	33.029	48	48.044	48
15.503	47	33.145	38	48.161	47
17.126	48	33.148	28	48.937	45
17.909	49	33.796	47	49.438	49
17.948	48	33.934	47	49.814	46
18.001	48	33.954	48	49.826	48
20.108	46	33.971	45	49.852	49
20.129	46	34.404	46	49.876	43
21.721	43	34.406	44	49.933	48
22.151	46	34.419	41	50.305	44
22.483	49	34.460	45	50.576	48
22.805	47	34.895	48	50.736	46
22.905	39	35.087	42	51.218	46
23.168	27	36.238	45	51.361	48
23.227	34	36.357	45	51.623	49
23.247	40	36.580	39	52.030	49
23.635	49	36.581	49	52.141	43
25.587	48	36.988	46	52.963	44
25.656	48	39.983	48	53.572	46
25.681	49	40.071	49	54.834	44
26.335	49	40.915	48	55.691	48
26.762	49	41.077	47	56.531	48
27.206	49	41.296	47	56.708	48
27.244	46	41.333	43	56.731	49
27.305	49	41.340	47	57.187	48
27.324	48	41.775	49	57.927	45
27.555	49	42.178	45	58.251	49
28.160	45	42.412	48	63.380	46
29.132	45	42.427	49	63.553	49
29.158	33	44.020	44	63.562	43
29.417	45	44.158	47	63.580	43
29.502	47	44.186	47	63.582	47
30.321	49	44.224	40	63.596	42
30.405	36	44.271	48	63.615	44
30.455	46	44.722	49	64.184	48
30.612	40	45.120	36	64.605	49
30.635	47	45.122	49	64.956	49
31.164	47	45.152	35		
31.333	48	45.153	44		

TITRES ROUGES 3 0/0 1887

TIRAGES ANTÉRIEURS A 1950

Taux de remboursement (impôt déduit).

Tirage 1924: 485,06 F. — Tirage 1925: 485,06 F. — Tirage 1930: 477,77 F. — Tirage 1932: 477,77 F. — Tirage 1933: 477,77 F. — Tirage 1934: 483,33 F. — Tirage 1935: 483,30 F. — Tirage 1936: 483,30 F. — Tirage 1937: 466,70 F. — Tirage 1938: 477,50 F au nominatif; 463,90 F au porteur. — Tirage 1939: 475 F au nominatif; 462,10 F au porteur. — Tirage 1940: 475 F au nominatif; 462,50 F au porteur. — Tirage 1941: 458,30 F. — Tirage 1942: 458,30 F. — Tirage 1943: 458,30 F. — Tirage 1944: 458,30 F. — Tirage 1945: 458,30 F. — Tirage 1946: 458,30 F. — Tirage 1947: 458,30 F. — Tirage 1948: 458,30 F. — Tirage 1949: 475 F.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
115	47	27.387	47	105.514	48
157	45	28.086	49	105.517	40
697	48	28.479	49	105.626	47
1.670	45	29.407	44	106.947	45
2.575	48	29.918	48	107.358	46
2.812	47	29.958	46	107.937	44
2.813	49	30.220	49	108.196	48
3.431	48	30.338	49	109.538	49
4.452	47	31.314	45	115.299	49
4.618	49	32.022	39	117.668	45
5.171	49	32.043	34	120.723	44
5.296	49	33.584	46	122.270	48
5.474	45	34.322	47	122.296	49
5.900	49	35.585	49	128.289	49
5.924	49	36.203	39	128.529	43
6.147	47	36.356	41	128.530	49
6.994	49	36.362	39	128.600	47
7.113	47	36.363	40	128.619	45
7.476	49	36.365	46	129.016	49
7.665	48	36.461	48	129.698	45
7.790	38	36.942	45	130.150	49
7.821	44	37.767	49	130.389	48
9.105	48	38.044	39	130.393	46
10.087	44	38.364	49	131.126	46
10.672	47	38.365	49	131.129	46
11.146	43	38.517	49	131.132	48
11.149	44	38.523	49	132.298	47
11.150	41	39.859	43	132.404	45
11.394	48	41.171	36	132.718	43
11.773	49	42.004	32	132.720	44
12.396	49	43.599	38	133.250	49
12.399	49	46.892	48	133.251	47
12.918	49	46.908	48	133.254	44
12.927	48	47.666	40	133.261	48
13.034	40	47.668	42	133.265	32
13.868	40	47.701	41	133.273	33
14.338	43	47.839	47	133.277	24
14.876	42	47.932	49	133.278	25
15.271	46	49.934	49	133.279	46
15.471	47	49.953	49	133.307	35
15.735	44	50.235	49	133.901	49
15.974	48	51.203	49	134.165	47
16.260	49	51.261	48	134.897	49
16.715	48	51.897	46	134.957	47
16.950	49	51.984	49	134.975	48
17.286	30	69.723	48	135.180	43
17.435	47	71.423	38	136.662	49
17.777	45	71.426	34	136.955	46
19.083	49	72.911	47	138.668	49
19.611	49	72.985	40	139.080	45
19.712	48	73.061	45	139.930	45
20.028	46	73.731	47	139.946	46
20.237	37	73.926	46	145.588	45
20.589	48	73.927	48	146.354	49
21.123	44	73.956	45	153.326	49
21.124	40	74.090	45	157.248	47
21.125	45	74.322	47	157.345	37
23.157	44	74.338	49	157.513	45
23.379	49	74.509	48	158.077	47
24.044	45	80.555	47	158.276	44
24.612	44	80.597	44	158.772	48
24.809	47	80.600	45	159.432	40
24.984	47	80.669	45	159.561	48
26.403	48	82.759	46	159.565	42
26.419	49	83.205	44	159.571	48
26.624	48	105.434	47	160.069	47
27.097	49	105.450	45	160.330	49
27.113	48	105.507	43	162.506	49

TITRES BRUNS 5 0/0 1929

TIRAGES ANTÉRIEURS A 1950

Taux de remboursement (impôt déduit).

Tirage 1940: 479,10 F. — Tirage 1942: 465,10 F. — Tirage 1943: 465,10 F. — Tirage 1945: 465 F. — Tirage 1946: 465 F. — Tirage 1947: 465 F. — Tirage 1948: 465 F. — Tirage 1949: 479 F.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
24.772	49	36.896	48	41.586	47
24.430	47	36.913	46	41.790	48
24.432	49	37.053	49	41.951	49
29.342	48	37.404	45	42.341	49
29.531	49	37.716	47	43.300	45
29.702	49	37.818	46	43.302	49
29.706	49	38.252	47	43.318	45
29.737	49	38.904	48	43.330	43
30.250	47	38.973	47	44.206	45
30.425	48	39.548	40	41.787	49
30.486	48	39.655	47	45.292	46
30.533	48	39.861	43	202.063	43
30.717	48	39.930	49	203.570	42
30.729	48	39.941	49	203.571	47
31.328	46	40.249	45	204.376	49
36.651	48	40.402	49	205.026	47
36.752	45	40.408	49	215.069	46
36.884	45	41.135	48		
36.898	40	41.464	49		

TITRES VERTS

Amortis en totalité au tirage du 21 août 1941.

Taux de remboursement (impôt déduit).

Tirage 1936: 469,60 F. — Tirage 1938: 456,20 F. — Tirage 1939: 451,60 F. Tirage 1940: 469,70 F. — Tirage 1941: 449,50 F.

NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS	ANNÉES des tirages.
1.105	39	7.352	41	92.251	38
3.253	39	11.036	40	98.053	41
6.865	36	92.092	41		

SOCIETE LAITIERE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 71, COURS ALBERT-THOMAS, A LYON (RHÔNE)

Registre du commerce: Lyon B n° 1148.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er novembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE CHIMIQUE DE LA ROUTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 154, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

R. C.: Seine n° 236445 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 novembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

L'AUVERGNE LAITIERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 90.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 38, AVENUE DE LA REPUBLIQUE, A AURILLAC (CANTAL)

R. C.: Aurillac n° 21.

Obligations 4 1/4 0/0 1942 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 12 obligations amorties au dixième tirage d'amortissement effectué le 27 août 1952** (la société a racheté 63 titres pour compléter cet amortissement);

2° **Des séries comprenant les numéros des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.	NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.	NUMÉROS	ANNÉES de rembour-sement.
176 à 180	51	896 à 900	51	2.076 à 2.080	48
356 à 360	50	1.011 à 1.015	51	**2.091** à **2.095**	52
481 à 485	51	1.141 à 1.145	51	**2.481** et **2.482**	52
501 à 505	51	1.641 à 1.645	50	2.496 à 2.500	50
669 et 670	47	1.696 à 1.700	50	**2.526** à **2.530**	52
841 à 845	50	1.706 à 1.710	51	2.856 à 2.860	51
846 à 850	50	1.926 à 1.930	51		

Les obligations sorties au tirage du 27 août 1952 seront remboursables à partir du 1er octobre 1952.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 815.724.000 F

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 6, RUE AUBER

Registre du commerce: Seine n° 64183.

Obligations 3 0/0 1934.

Vingt-quatrième amortissement.

La Compagnie générale transatlantique, usant de la faculté accordée par l'assemblée générale des obligataires du 14 septembre 1933, a procédé au rachat de 7.030 obligations 3 0/0 de 200 F.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 1er octobre 1952.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Remboursement du 1er octobre 1945.

(Coupon n° 25 attaché.)

17.781 à 17.800 — 33.101 à 33.111 — 67.101 à 67.120 — 67.541 à 67.560 — 96.341 à 96.360 — 102.161 à 102.180 — 112.101 à 112.103 — 112.105 à 112.111 — 117.141 à 117.160 — 120.921 à 120.931 — 135.081 à 135.100 — 139.321 à 139.340 — 165.581 à 165.600 — 175.261 à 175.280 — 180.101 à 180.120 — 189.801 à 189.820 — 191.981 à 192.000 — 195.941 à 195.960 — 196.581 à 196.600.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 815.724.000 F

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 6, RUE AUBER

Registre du commerce: Seine n° 64183.

Obligations 5 0/0 1934.

Quatorzième amortissement.

La Compagnie générale transatlantique, usant de la faculté accordée par l'assemblée générale des obligataires du 14 septembre 1933, a procédé au rachat de 4.170 obligations 5 0/0 1934 de 400 F.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 1er octobre 1952.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Remboursement du 1er octobre 1944.

(Coupon n° 23 attaché.)

119.141 à 119.160 — 150.071 à 150.077

Remboursement du 1er octobre 1945.

(Coupon n° 25 attaché.)

2.581 à 2.600 — 31.025 à 31.040 — 55.681 à 55.700 — 61.381 à 61.400 — 65.128 à 65.140 — 65.361 à 65.380 — 68.301 à 68.320 — 72.981 à 73.000 — 115.036 à 115.040 — 148.739 et 148.740 — 148.781 à 148.799 — 150.801 à 150.820 — 155.721 à 155.740.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

BOKA-NOUVEAUTES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE D'ALGER, A TOULON
R. C.: Seine n° 55734.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 180 obligations 4 1/4 0/0 1913, dont le neuvième amortissement est prévu pour le 1er octobre 1952.
En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en août 1952.

Titres restant à rembourser.

Néant.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Emprunt 6 1/2 0/0 1924.

Liste des 930 numéros d'obligations sorties au tirage du 28 août 1952 et remboursables à partir du 1er octobre 1952.

OBLIGATIONS DE 500 F

241 à 350 — 761 à 770 — 1.751 à 760 — 2.291 à 300 — 2.921 à 930 — 3.631 à 640 — 7.171 à 180 — 9.121 à 130 — 10.641 à 650 — 11.981 à 990 — 14.211 à 220 — 17.331 à 340 — 18.801 à 810 — 19.571 à 580 — 20.061 à 070 — 20.271 à 280 — 20.711 à 750 — 22.291 à 300 — 23.281 à 290 — 23.621 à 630 — 25.051 à 060 — 26.111 — à 120 — 27.591 à 600 — 31.051 à 060 — 33.111 à 450 — 35.801 à 810 — 37.541 à 550 — 38.271 à 280 — 38.991 à 39.000 — 39.001 à 010 — 39.381 à 390 — 39.401 à 410 — 39.411 à 420 — 40.921 à 930 — 43.731 à 740 — 43.861 à 870 — 44.021 à 030 — 45.251 à 260 — 46.411 à 450 — 48.681 à 690 — 49.021 à 030 — 49.411 à 420 — 50.711 à 720 — 53.241 à 250 — 53.361 à 270 — 53.951 à 960 — 56.971 à 980 — 57.941 à 950 — 58.641 à 650 — 59.521 à 530 — 61.161 à 170 — 63.291 à 300 — 65.351 à 360 — 65.701 à 710 — 66.111 à 450 — 67.041 à 050 — 69.071 à 080 — 69.391 à 400 — 70.451 à 460 — 70.501 à 510 — 71.531 à 540 — 72.061 à 070 — 72.691 à 700 — 73.551 à 560 — 74.381 à 590 — 75.311 à 330 — 75.501 à 510 — 78.581 à 590 — 78.671 à 680 — 83.291 à 300 — 84.891 à 900 — 85.741 à 750 — 87.271 à 280 — 87.561 à 570 — 89.211 à 250 — 89.461 à 470 — 91.031 à 040 — 91.461 à 470 — 91.631 à 640 — 92.631 à 640 — 94.531 à 540 — 96.951 à 960 — 97.141 à 150 — 101.831 à 840 — 102.071 à 080 — 102.271 à 280 — 102.911 à 930 — 103.321 à 330 — 103.421 à 430 — 104.041 à 050 — 109.461 à 470 — 110.671 à 080 — 111.261 à 270.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 4 mars 1952, page 2557.

ETABLISSEMENTS NEYRPIC

Ateliers Neyret-Beylier et Piccard-Pictet.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 315.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 150, COURS DE LA LIBÉRATION, A GRENOBLE (ISÈRE)
Registre du commerce: Grenoble n° 1132.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 20.000 obligations 5 3/4 0/0 1952 de 10.000 F nominal, remboursables à 115 0/0, en 18 années.

AU COURS DE L'ANNEE qui sera expirée le :	LE NOMBRE D'OBLIGATIONS à amortir sera de :
1er août 1953	1.111
— 1954	1.111
— 1955	1.111
— 1956	1.111
— 1957	1.111
— 1958	1.111
— 1959	1.111
— 1960	1.111
— 1961	1.112
— 1962	1.111
— 1963	1.111
— 1964	1.111
— 1965	1.111
— 1966	1.111
— 1967	1.111
— 1968	1.111
— 1969	1.111
— 1970	1.112
Total	20.000

L'ECONOMIE BRETONNE

Comptoir général d'alimentation et d'approvisionnement à bon marché.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 86.040.000 F
SIÈGE SOCIAL: RUE KERFAUTRAS, A BREST (FINISTÈRE)
Registre du commerce: Brest n° 3732

OBLIGATIONS 5 0/0 1931

Tirage d'amortissement du 11 août 1952 des obligations remboursables au pair à 1.000 F le 1er octobre 1952.

Liste des 139 obligations sorties au tirage du 11 août 1952 et de celles sorties aux tirages antérieurs non encore remboursées.

Les deux derniers chiffres indiquent le millésime de l'année du tirage.

26	(51)	565	(52)	1.061	(52)	1.649	(52)	2.191	(46)
31	(52)	566	(49)	1.064	(52)	1.650	(50)	2.192	(51)
43	(41)	569	(52)	1.091	(49)	1.659	(51)	2.193	(51)
61	(51)	600	(52)	1.092	(51)	1.660	(50)	2.194	(51)
62	(51)	601	(52)	1.093	(51)	1.661	(43)	2.195	(45)
68	(52)	603	(52)	1.094	(51)	1.674	(49)	2.196	(10)
79	(46)	604	(52)	1.096	(51)	1.677	(52)	2.198	(45)
103	(50)	608	(52)	1.098	(50)	1.678	(52)	2.200	(52)
117	(52)	612	(50)	1.103	(52)	1.698	(51)	2.204	(50)
119	(52)	619	(49)	1.107	(52)	1.699	(51)	2.205	(52)
122	(52)	620	(51)	1.108	(52)	1.706	(47)	2.207	(52)
125	(52)	623	(51)	1.110	(52)	1.707	(49)	2.208	(52)
126	(52)	632	(50)	1.130	(49)	1.712	(50)	2.209	(52)
128	(51)	645	(50)	1.145	(51)	1.713	(50)	2.213	(52)
131	(46)	652	(48)	1.146	(51)	1.722	(48)	2.215	(52)
132	(46)	655	(51)	1.148	(51)	1.761	(49)	2.219	(50)
133	(47)	657	(51)	1.191	(43)	1.771	(52)	2.225	(50)
136	(50)	682	(50)	1.204	(51)	1.772	(52)	2.226	(52)
147	(49)	687	(49)	1.205	(51)	1.776	(52)	2.227	(52)
200	(49)	688	(49)	1.221	(50)	1.778	(52)	2.248	(51)
210	(52)	697	(51)	1.228	(49)	1.779	(52)	2.249	(51)
212	(52)	714	(52)	1.276	(52)	1.789	(48)	2.267	(49)
213	(48)	716	(52)	1.277	(52)	1.818	(51)	2.285	(51)
218	(52)	717	(52)	1.278	(49)	1.819	(51)	2.287	(51)
219	(52)	719	(52)	1.291	(52)	1.831	(49)	2.288	(51)
221	(52)	728	(50)	1.295	(52)	1.832	(49)	2.301	(52)
222	(52)	737	(52)	1.296	(51)	1.833	(52)	2.302	(52)
271	(49)	739	(52)	1.297	(51)	1.835	(52)	2.303	(52)
275	(50)	758	(48)	1.301	(52)	1.836	(52)	2.304	(52)
288	(49)	761	(49)	1.302	(52)	1.861	(51)	2.306	(49)
300	(52)	762	(50)	1.338	(49)	1.869	(49)	2.308	(52)
306	(52)	764	(48)	1.369	(49)	1.872	(50)	2.309	(52)
309	(52)	765	(41)	1.400	(52)	1.880	(48)	2.320	(51)
330	(52)	788	(48)	1.405	(52)	1.911	(49)	2.321	(50)
333	(52)	796	(51)	1.406	(52)	1.912	(52)	2.323	(51)
348	(51)	797	(51)	1.408	(52)	1.914	(52)	2.325	(52)
351	(50)	800	(52)	1.409	(52)	1.915	(52)	2.329	(52)
369	(47)	801	(52)	1.412	(52)	1.918	(50)	2.336	(46)
396	(51)	803	(52)	1.413	(52)	1.919	(51)	2.337	(46)
402	(52)	804	(52)	1.414	(52)	1.922	(50)	2.338	(46)
406	(52)	805	(52)	1.415	(52)	1.947	(50)	2.352	(50)
407	(52)	806	(52)	1.416	(52)	1.949	(48)	2.359	(49)
408	(52)	808	(47)	1.418	(52)	1.976	(48)	2.367	(51)
409	(52)	812	(48)	1.419	(50)	1.996	(52)	2.392	(51)
411	(49)	813	(50)	1.420	(48)	1.997	(51)	2.394	(48)
423	(48)	815	(48)	1.422	(49)	1.998	(51)	2.398	(41)
425	(49)	817	(47)	1.423	(49)	2.008	(51)	2.412	(49)
441	(46)	820	(51)	1.425	(47)	2.013	(49)	2.419	(50)
463	(50)	821	(51)	1.445	(50)	2.014	(49)	2.420	(52)
482	(49)	822	(51)	1.450	(51)	2.016	(52)	2.421	(52)
485	(51)	829	(42)	1.483	(52)	2.017	(52)	2.423	(52)
486	(51)	830	(48)	1.506	(51)	2.018	(48)	2.424	(52)
503	(50)	833	(47)	1.507	(51)	2.019	(52)	2.426	(52)
504	(51)	834	(42)	1.508	(51)	2.042	(50)	2.429	(52)
505	(51)	841	(49)	1.516	(49)	2.109	(49)	2.435	(50)
506	(51)	855	(48)	1.517	(52)	2.112	(52)	2.436	(50)
507	(51)	969	(49)	1.518	(52)	2.119	(52)	2.461	(52)
508	(51)	970	(52)	1.549	(52)	2.120	(52)	2.462	(52)
512	(48)	990	(52)	1.568	(50)	2.121	(52)	2.463	(52)
514	(48)	992	(52)	1.583	(51)	2.123	(50)	2.466	(52)
515	(52)	993	(52)	1.586	(49)	2.125	(51)	2.470	(50)
516	(52)	996	(52)	1.618	(49)	2.126	(51)	2.483	(49)
518	(52)	1.050	(52)	1.628	(50)	2.128	(51)	2.485	(52)
524	(49)	1.051	(52)	1.630	(52)	2.129	(52)	2.497	(50)
541	(47)	1.054	(52)	1.634	(52)	2.135	(42)	2.498	(52)
543	(50)	1.056	(52)	1.646	(49)	2.139	(46)		
550	(49)	1.057	(52)	1.647	(52)	2.140	(49)		
562	(50)	1.059	(52)	1.648	(52)	2.188	(44)		

6 obligations rachetées au cours de l'exercice.

780 781 783 785 786 1.964

Les obligations sont remboursables:

A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
A la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie en France.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

EMPRUNT 4 % 3 1930

Liste des 987 numéros d'obligations sorties au tirage du 25 août 1952 et remboursables à partir du 1er octobre 1952.

PREMIÈRE PORTION (570 numéros).

32	110	390	458	629	35.538	35.582	35.762	35.871	35.877
782	1.020	1.075	1.081	1.257	35.879	36.066	36.089	36.121	36.196
1.267	1.383	1.566	1.639	1.658	36.464	36.701	36.735	36.774	36.996
1.828	1.855	2.008	2.292	2.307	37.180	37.184	37.324	37.361	37.398
2.461	3.001	3.028	3.082	3.088	37.502	37.654	37.666	37.683	37.768
3.119	3.222	3.290	3.315	3.356	37.891	37.942	38.093	38.350	38.406
3.854	3.865	4.034	4.078	4.220	38.408	38.515	38.547	38.631	38.814
4.292	4.353	4.611	4.621	4.776	39.207	39.413	39.703	39.863	40.319
4.894	5.009	5.037	5.061	5.096	40.766	40.775	40.882	41.015	41.246
5.182	5.197	5.239	5.559	5.586	41.624	41.762	41.821	42.077	42.156
5.662	5.834	6.088	6.274	6.395	42.268	42.380	42.478	42.901	43.133
6.933	6.973	7.043	7.111	7.151	43.189	43.221	43.263	43.587	44.281
7.626	7.719	7.885	8.231	8.265	44.702	44.866	44.955	45.058	45.160
8.347	3.365	8.395	8.899	8.923	45.250	45.343	45.512	45.737	45.894
9.063	9.083	9.142	9.225	9.546	45.985	46.107	46.119	46.169	46.175
9.598	9.990	10.011	10.048	10.067	46.204	46.241	46.412	46.437	46.462
10.305	10.300	10.639	10.738	10.921	46.692	46.914	46.993	46.996	47.001
10.984	10.991	11.142	11.146	11.159	47.076	47.167	47.517	47.608	47.782
11.215	11.490	11.856	11.913	11.927	47.909	47.921	48.662	48.885	48.925
12.024	12.089	12.095	12.111	12.480	48.997	49.140	49.273	49.745	49.983
12.692	12.705	12.859	12.895	12.947	50.037	50.090	50.691	50.716	51.168
12.995	13.175	13.282	13.441	13.716	51.264	51.315	51.526	51.563	51.581
13.735	13.767	13.883	13.959	13.963	51.843	51.876	51.878	51.984	52.501
14.052	14.155	14.273	14.348	14.489	52.508	52.528	52.833	52.856	53.017
14.657	14.937	15.011	15.191	15.266	53.655	53.180	53.293	53.682	54.006
15.437	15.438	15.496	15.572	15.738	54.119	54.224	54.333	54.585	54.617
15.921	16.052	16.136	16.227	16.485	54.648	54.735	54.741	54.831	54.962
16.593	16.836	16.926	17.024	17.037	54.971	55.105	55.203	55.224	55.276
17.079	17.103	17.348	17.728	17.790	55.363	55.372	55.489	55.497	55.528
17.928	18.001	18.153	18.494	18.567	55.544	55.624	55.675	55.737	55.779
18.729	18.898	19.108	19.216	19.397	55.880	55.997	56.031	56.165	56.429
19.412	19.473	19.493	19.578	19.670	56.473	56.868	57.168	57.215	57.305
20.060	20.098	20.693	21.092	21.123	57.383	57.308	57.403	57.422	57.448
21.157	21.191	21.289	21.303	21.347	57.470	57.882	58.194	58.583	58.686
21.569	21.729	22.377	22.387	22.448	58.993	59.018	59.29[illegible]	59.374	59.433
22.474	22.770	22.806	22.872	23.054	59.636	59.754	59.774	59.790	59.836
23.056	23.145	23.260	23.352	23.402	59.875	59.988	60.111	60.268	60.294
23.457	23.475	23.637	23.662	23.670	60.480	60.527	60.545	60.770	64.258
23.854	23.993	24.005	24.033	24.051	61.624	61.689	61.781	62.186	62.220
24.241	24.378	24.527	24.582	24.591	62.364	62.555	62.643	62.909	63.184
24.602	25.042	25.260	25.306	25.335	63.228	63.511	63.536	63.593	63.747
25.461	25.474	25.637	25.640	25.696	63.750	63.773	63.825	63.923	63.990
25.804	25.942	26.050	26.166	26.171	63.955	64.281	64.442	64.517	64.537
26.207	26.407	26.585	26.687	26.693	64.635	64.672	64.946	65.264	65.396
26.804	27.008	27.054	27.060	27.088	65.413	65.473	65.553	65.565	65.841
27.252	27.294	27.477	27.695	27.805	65.934	65.936	66.003	66.272	66.457
28.023	28.147	28.343	28.393	28.419	66.532	66.629	66.705	66.754	66.962
28.460	28.471	28.784	28.804	28.889	67.079	67.321	67.711	67.955	68.156
28.990	29.019	29.352	29.472	29.533	68.365	69.077	69.132	69.374	69.407
29.791	29.855	30.186	30.811	30.862	69.465	69.478	69.491	69.516	69.795
30.880	30.919	30.925	30.960	31.226	69.859	69.875	69.919	69.989	70.083
31.214	31.377	31.599	31.821	31.859	70.362	70.874	71.185	71.188	71.190
32.056	32.324	32.327	32.581	33.166	71.200	71.217	71.234	71.519	71.692
33.348	33.373	33.592	33.596	33.599	72.018	72.124	72.269	72.753	72.908
33.674	33.945	33.954	33.981	34.101	73.065	73.101	73.216	73.217	73.503
34.281	34.369	34.427	34.435	34.439	73.741	73.753	73.859	73.946	74.025
34.485	34.624	34.710	35.224	35.289	74.032	74.154	74.251	74.491	74.513

DEUXIÈME PORTION (417 numéros).

74.607	74.737	74.750	74.867	90.584	90.735	90.795	91.133
75.062	75.108	75.452	75.559	91.242	91.542	92.160	92.161
75.847	75.873	75.880	76.070	92.258	92.325	92.324	92.342
76.131	76.212	76.250	76.284	92.343	92.642	92.666	92.899
76.512	76.580	76.614	76.737	92.934	93.430	93.596	93.784
76.845	77.059	77.111	77.139	93.812	93.843	93.851	94.169
77.370	77.425	77.434	77.540	94.196	94.243	94.507	94.723
77.654	77.843	78.287	78.449	94.794	94.818	94.942	94.971
78.606	78.623	78.835	79.009	95.040	95.504	95.792	95.832
79.100	79.117	79.132	79.245	95.939	96.079	96.117	96.296
79.321	79.364	79.536	79.689	96.324	96.387	96.426	96.479
79.829	79.890	80.011	80.159	96.550	96.633	96.770	96.777
80.285	80.600	81.120	81.145	96.921	96.941	96.971	97.116
81.341	81.632	81.672	81.698	97.343	97.358	97.555	97.744
81.786	81.827	81.971	82.065	97.754	97.786	97.802	97.822
82.172	82.861	82.877	82.905	97.861	98.002	98.059	98.317
83.040	83.173	83.198	83.372	98.362	98.404	98.446	98.551
82.515	83.643	84.010	84.083	98.593	98.676	98.891	98.918
84.161	84.243	84.454	84.630	98.984	98.994	99.043	99.359
84.744	84.907	85.082	85.398	99.402	99.570	99.807	99.901
85.502	85.582	85.587	85.590	100.078	100.138	100.333	100.352
85.892	85.910	86.163	86.234	100.467	100.537	100.665	100.829
86.333	86.452	86.660	86.766	101.106	101.131	101.301	101.391
86.994	87.224	87.250	87.285	101.492	101.552	101.827	101.869
87.297	87.340	87.384	87.619	102.019	102.460	102.520	103.027
87.669	87.780	87.788	88.073	103.174	103.393	103.398	103.532
88.281	88.440	88.566	88.867	103.619	103.662	103.663	103.686
89.039	89.081	89.172	89.649	103.690	103.801	103.864	103.945
89.697	90.043	90.139	90.249	104.056	104.176	101.182	104.212
90.271	90.322	90.528	90.542	101.336	101.122	101.191	101.526
104.657	104.775	104.858	105.000	117.922	118.010	118.291	118.306
105.053	105.360	105.426	105.971	118.316	118.354	118.373	118.535
106.290	106.471	106.508	106.661	118.628	118.632	118.921	118.962
106.679	106.698	106.823	106.938	119.335	119.372	119.614	119.883
106.943	107.006	107.023	107.101	120.035	120.455	120.490	120.210
107.215	107.233	107.208	107.566	120.265	120.305	120.369	120.380
107.618	107.641	107.802	107.961	120.483	120.552	120.731	120.936
108.001	108.199	108.421	108.589	120.996	121.097	121.166	121.378
108.782	108.788	108.864	109.018	121.456	121.993	122.201	122.250
109.235	109.292	109.509	109.546	122.409	122.543	122.621	122.622
109.753	110.034	110.118	110.121	122.653	122.665	122.737	123.188
110.279	110.357	110.438	110.568	123.301	123.389	123.410	123.789
110.683	110.713	110.819	111.083	123.806	124.241	124.488	124.546
111.209	111.488	111.740	111.783	124.654	124.822	124.868	124.894
111.821	112.042	112.228	112.234	124.941	125.026	125.081	125.112
113.262	113.323	113.532	113.695	125.338	125.716	125.954	125.962
113.739	114.022	114.033	114.108	126.001	126.122	126.181	126.256
114.299	114.334	114.630	114.659	126.312	126.461	126.519	126.542
114.784	114.939	115.019	115.064	126.567	126.802	126.828	126.877
115.272	115.453	115.785	115.820	126.892	126.990	127.056	127.106
116.064	116.302	116.650	116.801	127.320	127.464	127.567	127.646
116.855	116.894	117.029	117.203	127.740			
117.384	117.511	117.629	117.739				

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 2 mars 1952, pages 2504 et suivantes.

Société anonyme des CHAUX et CIMENTS de LAFARGE et du TEIL

AU CAPITAL DE 2 107.860.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL: 32, AVENUE DE NEW-YORK, A PARIS

R. C.: Seine n° 22385.

MM. les porteurs d'obligations 6 1/2 0/0 1919 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé, par voie de rachats en Bourse, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, amortissement au 1er octobre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Waast-Srocynski (Antonin), dit Antonin Wast, né le 2 décembre 1901 à Lyon, demeurant à Paris (6e), 36, rue des Saints-Pères, dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue d'être autorisé à changer son nom patronymique pour s'appeler légalement à l'avenir Wast.

AVIS DIVERS

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt de l'Indochine 5,50 0/0 1937 à effectuer au ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, à Paris (7e), le 7 octobre 1952, à partir de neuf heures trente.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

14 août 1952. Déclaration à la préfecture de Cambrai. **Fanfare municipale d'Honnechy.** But: cultiver l'art de la musique, faire de la musique d'ensemble, organiser des concerts et des sorties et prêter son concours aux fêtes organisées par la commune. Siège social: mairie d'Honnechy.

14 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Club automobile et motocycle de Gannat.** But: défense des intérêts des usagers de l'automobile et des motocyclistes; expansion du tourisme régional; organisation de compétitions sportives concernant l'automobile et le motocycle. Siège social: café des Routiers, place Ranlian, Gannat.

14 août 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Les Castors communautaires de Saint-Germain.** But: grouper une trentaine de familles désirant participer d'une manière effective et solidairement à la construction de leurs propres logements avec les appuis financiers normalement prévus par la construction. Siège social: 10, rue Félicien-David, Saint-Germain-en-Laye.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

16 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Amicale des médaillés d'honneur du travail de Lumbres et environs.** But: création d'un centre de relations amicales et fraternelles et aider les plus déshérités d'entre eux. Siège social: café Nury, à Lumbres.

17 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Aux Amis de la chasse de Bois-d'Arcy.** But: destruction des animaux nuisibles, protection des récoltes contre le gibier. Siège social: mairie de Bois-d'Arcy.

19 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. Les Troubadours des Nouvelles Messageries Presse parisienne change son titre, qui devient **Corole artistique et culturel des Nouvelles Messageries de la Presse parisienne.** Siège social: 111, rue Réaumur, Paris.

20 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **La Saint-Hubert.** But: favoriser la protection et le repeuplement du gibier, notamment par la création de réserves, la répression du braconnage, la protection des animaux utiles à l'agriculture, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Cinquétral.

21 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des maisons familiales de Metz-Tessy.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: mairie de Metz-Tessy.

22 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **La Saint-Hubert de Cernex.** But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: mairie de Cernex.

21 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Société intercommunale du Val-d'Amour.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, repeuplement. Siège social: mairie de Montbarrey.

25 août 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Vespa-Club de Toulouse.** But: grouper le plus grand nombre de propriétaires ou utilisateurs de scooters Vespa. Siège social: café Tortoni, place du Capitole, Toulouse.

25 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Société des chasseurs et propriétaires de la commune de Ségur-les-Villas.** But: amélioration et réglementation locale de la chasse; repeuplement en gibier; destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Ségur-les-Villas.

27 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Société de chasse de Lempire.** But: réprimer le braconnage et la destruction systématique du gibier; empêcher l'emploi des engins défendus, le recel, le colportage et la vente du gibier; défendre les intérêts des chasseurs sociétaires par tous moyens légaux, et devant toutes juridictions compétentes. Siège social: mairie de Lempire.

28 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Société de chasse de l'Arrouaise et des environs.** But: réglementation de la chasse; protection du gibier; destruction des animaux nuisibles; répression du braconnage. Siège social: chez le président, M. Bouchart (Georges), Wassigny.

28 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Les Castors de la marine.** But: constructions familiales. Siège social: 47, rue Jeanne-d'Arc, à Cherbourg.

28 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Association d'éducation populaire.** But: soutien et entretien d'un centre ménager familial rural. Siège social: 6, rue Gallieni, Cauterets

28 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Société de chasse de Saint-Maurice-sur-les-Côtes.** But: protection du gibier; repeuplement; répression du braconnage; destruction des nuisibles. Siège social: 20, rue de l'Eglise, Saint-Maurice-sur-les-Côtes.

28 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **La Roche des Châteliers.** But: répression du braconnage; destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez M. André Conuau, Bouloire.

28 août 1952. Déclaration à la préfecture de Saint-Denis (Réunion). **Comité des fêtes de Saint-Leu.** But: organiser des fêtes de toutes sortes. Siège social: mairie de Saint-Leu.

29 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Société de chasse de Pansey.** But: répression du braconnage et de la divagation des chiens; limitation des jours de chasse; constitution d'une réserve; destruction des nuisibles; repeuplement et protection des couvées et nichées. Siège social: mairie de Pansey

29 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. Société de chasse **La Perdrix.** But: protection du gibier et repeuplement; répression du braconnage; destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Villeperdrix.

29 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Judo-Club annonéen.** But: enseignement et pratique du judo. Siège social: 2, rue Sauzéat, Annonay.

29 août 1952. Déclaration à la préfecture de Dunkerque. **Amicale des chasseurs de la Promenade.** But: favoriser et faciliter la chasse à tir, en assurer la garde; réprimer le braconnage. Siège social: café du Boulevard, rue de Vieux-Berquin, Hazebrouck.

30 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Cercle sportif.** But: pratique de tous sports. Siège social: M. Petrelluzzi, président, Bas-du-Fort (le Gosier).

30 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. Association **Arc-en-Ciel.** But: pratiquer et propager le sport boule. Siège social: café Godiet, à Villefagnan.

1er septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Société de chasse de Verlin.** But: réglementation de la chasse; répression du braconnage; repeuplement; destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Verlin.

1er septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Amicale des chasseurs et propriétaires de la commune de la Chapelle-Saint-André.** But: amélioration de la chasse; protection des récoltes; conservation et repeuplement du gibier; répression du braconnage et destruction des fauves et oiseaux nuisibles. Siège social: mairie de la Chapelle-Saint-André.

2 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association familiale d'Egletons.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles au sens de l'ordonnance du 3 mars 1945. Siège social: mairie d'Egletons.

2 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. **La Canavese.** But: protéger, favoriser le repeuplement du gibier; répression du braconnage; destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez M. Coppolani (Laurent), président, à Lavatoggio, canton de Muro.

2 septembre 1952 Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Groupement de chasse des Glainières et environs.** But: exploitation de la chasse sur les terrains de ses membres situés commune de Gennetteil et tout ce qui se rattache directement et indirectement à ce sport et la défense des intérêts cynégétiques de ses adhérents. Siège social: chez M. Chevet (Arsène), la Pinellière, commune de Gennetteil.

2 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Société local de chasse du Cayrol.** But: amélioration de la chasse banale et conservation du gibier et animaux utiles et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie du Cayrol.

3 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Moisdon-la-Rivière.** But: favoriser la formation de la jeunesse rurale par l'enseignement agricole et ménager. Siège social: maison des Frères, au bourg de Moisdon-la-Rivière.

3 septembre 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **La Société des chasseurs de Baudreville.** But: organisation de la chasse; protection des propriétés et des récoltes. Siège social: maire de Baudreville.

4 septembre 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Le Toit ouvrier, groupe castor.** But: construction de logements. Siège social: chez M. Strzelecki, 18, rue Saint-Gouéno, Saint-Brieuc.

4 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **L'Impradine haute-santoire.** But: réglementation locale, repeuplement de la chasse. Siège social: mairie de Lavigerie.

4 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Musique municipale de Fère-Champenoise.** But: enseignement public, gratuit et collectif de la musique aux jeunes gens. Siège social: mairie de Fère-Champenoise.

4 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Pau. **Les Ramiers.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Poey-Lescar.

6 septembre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Vrigne Association.** But: création, soutien, administration des œuvres paroissiales de bienfaisance et d'éducation populaire. Siège social: 21, rue Pasteur, Vrigne-aux-Bois.

6 septembre 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Fanfare ouvrière du Saut-le-Cerf.** But: éducation populaire, enseignement public et gratuit, individuel et collectif de la musique. Siège social: Saut-le-Cerf, pavillon n° 4, Epinal.

6 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Fauvette, groupe de boulomanes.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 55, boulevard des Fauvettes, Beaumont-Saint-Julien-Marseille.

8 septembre 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association des parents d'élèves du cours Paulus,** 3, rue Général-Leclerc, Chalon-sur-Saône. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits au cours; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 3, rue Général-Leclerc, Chalon-sur-Saône.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

29 juillet 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 25 août 1952.) **Société internationale pour l'organisation des congrès mondiaux de psychiatrie.** But: établir et maintenir un lien organique entre les congrès mondiaux de psychiatrie. Siège social: 1, rue Cabanis, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.